

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. BRUNELLIÈRE, directeur, ou par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

JURISPRUDENCE

CONSEIL D'ÉTAT. — SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1886

TRAVAUX PUBLICS COMMUNAUX. — HONORAIRES D'ARCHITECTES

Procédure. Conseil de préfecture. — Une lettre par laquelle un particulier demande au préfet « l'autorisation de poursuivre une commune en règlement de compte » a-t-elle pour effet de saisir régulièrement le conseil de préfecture de la contestation? — Rés. aff. — Mais, dans l'espèce, le conseil de préfecture ayant statué au fond, alors que l'état de l'instruction ne lui permettait pas de rendre son jugement, annulation et renvoi devant le conseil de préfecture.

Vu la requête du sieur Gatte..., tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler un arrêté du 17 décembre 1883, par lequel le conseil de préfecture de l'Ardèche a rejeté sa réclamation relative au paiement des honoraires à lui dus par la ville d'Aubenas pour travaux exécutés de 1878 à 1882; — Ce faisant, attendu en la forme que le conseil de préfecture s'est à tort saisi par une lettre du sieur Gatte au préfet, enregistrée le 26 octobre à la préfecture et qui constituait non pas une requête introductive d'instance, mais une simple demande en autorisation de poursuivre la commune d'Aubenas; au fond, que c'est à tort, sans instruction suffisante et sans examen sérieux, que le conseil de préfecture a purement et simplement homologué les réductions apportées par le Conseil municipal au mémoire de ses honoraires; que de plus, le conseil de préfecture lui ayant imparti un délai de un mois pour terminer son travail sur le classement des chemins ruraux, il a présenté ce travail au maire qu'il a refusé de l'accepter; qu'il lui est dû de ce chef une indemnité; annuler l'arrêté attaqué comme rendu sans que le conseil de préfecture ait été régulièrement saisi, subsidiairement renvoyer les parties devant le conseil de préfecture pour y être procédé au règlement du compte, après expertise contradictoire; allouer au sieur Gatte les intérêts depuis le 5 octobre 1882; décider que le travail du classement des chemins ruraux sera rémunéré d'après la valeur fixée par les experts; condamner la commune aux dépens;

Vu le mémoire en défense de la commune d'Aubenas... tendant au rejet du pourvoi avec dépens par les motifs en la forme que le conseil de préfecture a été régulièrement saisi par le sieur Gatte de sa réclamation; au fond, qu'il a été fait une juste appréciation par l'arrêté attaqué des sommes dues au sieur Gatte pour le paiement de ses honoraires; qu'en ce qui concerne le travail relatif aux chemins ruraux exécuté postérieurement à l'arrêté attaqué, la réclamation n'ayant pas été présentée au conseil de préfecture n'est pas recevable devant le Conseil d'État;

Vu la loi du 28 pluviôse an 8;

En la forme : — Considérant qu'il résulte tant dans des termes mêmes de la requête adressée par le sieur Gatte au préfet et enregistrée à la préfecture le 25 octobre 1883 que de l'ensemble des circonstances de l'affaire, que ladite requête devait être considérée comme introductive d'instance et que le sieur Gatte n'est pas fondé à soutenir que le conseil de préfecture a statué sans être régulièrement saisi :

Au fond : — Considérant que l'état de l'instruction ne permettait pas au conseil de préfecture de statuer immédiatement; qu'ainsi il y a lieu de renvoyer les parties devant ledit conseil pour y être, après expertise, statué ce qu'il appartiendra sur l'ensemble de la contestation... (Arrêté annulé. Renvoi des parties devant le conseil de préfecture pour y être statué après expertise. Dépens à la charge de la ville d'Aubenas.)

ESSAIS DE QUALITÉ DES TUILES¹

On ne demande pas seulement à une tuile de bonne qualité de fournir une couverture complètement étanche à l'eau et à la neige, on demande aussi qu'elle résiste pendant suffisamment longtemps aux intempéries, sans que sa couleur se modifie sensiblement.

Entre autres qualités, pour que la tuile donne une couverture étanche, il faut qu'elle soit entièrement droite. Or, comme cette qualité peut être constatée à première vue, il s'ensuit que les fabricants font tout leur possible pour l'obtenir afin d'avoir des marchandises vendables.

Si les tuiles ont le défaut de se voiler pendant la cuisson, on se contentera, dans le plus grand nombre des cas, et avant de chercher d'autres remèdes, de diminuer la température de cuisson, suffisamment pour que les tuiles restent droites.

Mais, dans ces conditions, on peut se demander si la tuile possède encore les autres qualités qui lui sont nécessaires pour faire une bonne couverture.

La plupart du temps, les fabricants, et surtout les débutants, s'en rapportent, à ce sujet, à l'expérience pratique.

Il est indiscutable que cette expérience pratique constitue le meilleur moyen de déterminer si et pendant combien de temps une tuile se conserve.

Nous considérerons toujours que la meilleure méthode, pour un débutant, de se rendre compte de la valeur de ses produits, est, avant de les mettre en vente, d'en couvrir un ou plusieurs toits et d'observer la manière dont ils se comportent.

Cependant, lorsqu'on a installé une fabrique de tuiles, avec presses, séchoirs, etc., il n'y a que peu de personnes qui auraient la patience de laisser tout ce matériel en repos, pendant plusieurs années, jusqu'à ce que l'expérience pratique ait décidé si on peut vendre des produits comme possédant toutes les qualités exigibles pour donner une bonne couverture.

Cette manière de procéder ne sera probablement adoptée que par bien peu de fabricants, et on se contentera, la plupart du temps, de vendre le produit avec l'espérance qu'il se comportera bien. Il s'ensuit que se sont presque toujours les consommateurs qui payent les frais de l'éducation des débutants tuilliers.

Si l'expérience que l'on fait de cette manière tourne mal, et si les insuccès pratiqués commencent à être connus, il devient très difficile à la fabrique de trouver ensuite des débouchés, même lorsqu'on a plus tard trouvé des remèdes propres à améliorer suffisamment les produits.

Il s'ensuit qu'il n'est pas seulement de l'intérêt des consommateurs, mais aussi des fabricants qui n'ont pas encore une longue expérience pratique de leurs produits, ou qui désireraient les améliorer, de connaître des méthodes d'essais pouvant tout au moins donner des indications sur la valeur pratique de leurs marchandises.

D'une manière générale, avant de s'adonner à la fabrication des tuiles, il faut, au moins, essayer la matière première qu'on a sa disposition, pour savoir si elle ne contient pas de substances qui la rendent tout à fait impropre à la fabrication de bonnes tuiles.

Dans cet ordre d'idées, il faut, en particulier, tenir compte de la présence possible de parties calcaires et de sels solubles, qui peuvent avoir une action désagrégeante sur la terre cuite.

La présence d'une certaine quantité de rognons calcaires n'est pas toujours signalée, au bout de quelques jours, sur les produits fabriqués, par les dégâts qu'ils occasionnent, lorsque la chaux, en s'hydratant, augmente de volume et fait, par cela même, ou éclater la tuile, ou enlever seulement des écailles superficielles.

Il peut se faire souvent que les rognons calcaires contiennent

¹ Extrait du *Journal du Céramiste*.



assez d'argile pour que ceux-ci aient une très faible tendance à s'hydrater, ce qui a surtout lieu lorsque la température de cuisson est assez élevée.

Dans ce cas, il peut se passer un long laps de temps, jusqu'à ce que les petits rognons calcaires commencent à s'hydrater en aspirant l'humidité et que, par conséquent, leur force expansive se fasse sentir.

Pour se rendre compte en peu de temps si les tuiles contiennent des rognons calcaires qui empêchent n'importe quel produit d'être inaltérable, on cuit quelques plaques ou galettes, simplement moulées à la main, à la température qu'on peut leur faire supporter sans qu'elles se gauchissent.

On soumet alors ses plaques à l'action de la vapeur surchauffée, dans une marmite de Papin, disposées de manière à ce qu'elles ne soient en contact qu'avec la vapeur et non avec de l'eau.

L'excès de pression doit être d'un quart d'atmosphère, et l'expérience doit durer trois heures.

S'il y a dans la tuile de la chaux capable de s'hydrater, cette méthode permettra certainement de la découvrir, même si dans la pratique il eût fallu une très longue durée jusqu'à ce que l'absorption de l'humidité de l'air eût fait écailler la surface de la tuile.

La manière dont la lévigation est faite est la plupart du temps peu rationnelle, car on enlève souvent, non seulement les éléments nuisibles, mais aussi une quantité notable de sable fin, qui non seulement pourrait facilement rester, mais qu'on est encore obligé de remplacer au moment de la préparation de la masse léviguée, parce que celle-ci est trop grasse pour pouvoir être travaillée.

En ce qui concerne la détermination des sels solubles dans l'eau, on prend une des plaques en terre cuite et on la pulvérise jusqu'à ce que tout passe par un tamis de 900 mailles par centimètre carré. On en sépare les parties les plus fines au tamis de 4900 mailles (5000) et on pèse 25 grammes du résidu; ceux-ci sont mis dans 200 centimètres cubes d'eau distillée et on chauffe le tout pendant environ une heure d'ébullition, en remplaçant l'eau évaporée. On jette ensuite le tout, on lave le filtre, on évapore le liquide et on détermine enfin le poids des sels qui forment le résidu après les avoir portés au rouge sombre. Si on veut examiner le résidu au point de vue qualitatif, on le dissout à nouveau et on le soumet à l'analyse.

Une teneur notable en sulfate de soude ou sulfate de magnésie donnerait des doutes sur la résistance aux intempéries, surtout si l'argile dont il s'agit est maigre, c'est-à-dire contient peu de matières plastiques. Dans ce cas, la désagrégation provient de ce que la matière agglutinante est peu à peu détruite et que les grains de sables sont dégagés de leurs alvéoles formant des surfaces facilement désagrégables au doigt.

Lorsqu'une argile, destinée éventuellement à la fabrication de tuiles, contient une des substances nuisibles qui viennent d'être énumérées, on peut éliminer celle-ci par la lévigation.

Lorsqu'une argile est trop grasse, il se forme facilement, au moment de sa préparation, des défauts de structure, qui provoquent la gelée de la tuile fabriquée, déjà même au bout du premier hiver. Si on moule quelques plaques minces d'argile grasse, qu'on polisse leur surface et qu'on les superpose, on peut les agglomérer au moyen de la pression jusqu'à ce qu'elles aient l'air de former un seul bloc. Mais si on sèche cette pièce et qu'on la cuise, on verra déjà, la plupart du temps, que les différentes parties ont une tendance à se séparer. Si, même après cuisson, on ne peut apercevoir, sur une pièce de ce genre, aucun symptôme de feuilletage, il sera facile de provoquer celui-ci en imprégnant la pièce d'eau et en l'exposant plusieurs fois à la gelée. Même avec une très forte pression, les surfaces polies ne se ressoldent pas,

il suffit de l'expansion de l'eau au moment de la congélation pour les séparer les unes des autres.

Si l'argile lavée est trop grasse, on provoque déjà des surfaces polies avec la pelle qui sert à la sortir des fosses. En préparant l'argile au moyen de malaxeurs, on empire le mal en séparant l'argile en un plus grand nombre de fragments dont il est impossible de souder intimement les surfaces, de telle sorte que l'eau qui pénètre fait éclater le produit en plusieurs fragments dès les premières gelées.

PROCÉDÉ POUR DURCIR LE PLÂTRE

M. Julte a fait connaître à l'Académie des sciences de Paris un nouveau procédé pour durcir le plâtre. Il paraît avoir de l'importance au point de vue pratique, et nous donnons intégralement la note de F. Julte adoptée à l'Académie.

« J'ai entrepris, dit-il, une série d'expériences dans le but de rendre encore plus général l'emploi du plâtre, de le substituer, par exemple, au bois dans la construction des planchers. De tous les matériaux employés à bâtir, le plâtre est la seule substance qui augmente de volume après l'application, tandis que tous les autres mortiers ou ciments le bois éprouvent du retrait et des fendillements par la dessiccation; appliqué en couche suffisamment épaisse pour résister à la rupture, il offre donc une surface que le temps et les variations atmosphériques n'altéreront pas, pourvu qu'on le tienne à l'abri de l'eau. Deux propriétés lui manquent, la dureté et la résistance à l'écrasement: voilà ce que j'ai cherché et que je crois avoir trouvé; je ne passerai pas en revue tous les procédés indiqués jusqu'à ce jour, ils sont d'une exécution plus ou moins pratique et, dans tous les cas, remplissent très imparfaitement l'objet de mes recherches; ces dernières ont abouti au procédé dont voici la description:

« On mélange intimement six parties de plâtre de bonne qualité avec une partie de chaux grasse récemment éteinte et finement tamisée.

« On emploie ce mélange comme le plâtre ordinaire; une fois bien desséché, on imbibe l'objet confectionné avec une solution d'un sulfate quelconque à base précipitable par la chaux et à précipité insoluble; le sulfate de fer et le sulfate de zinc sont, à tous les points de vue, les sulfates qui conviennent le mieux. La théorie du procédé est facile à faire, la chaux contenue dans les pores du plâtre décompose le sulfate avec production de deux corps insolubles, à savoir du sulfate de chaux et de l'oxyde, qui remplissent très exactement les pores de l'objet soumis au traitement.

« Avec le sulfate de zinc, l'objet reste blanc comme il est facile de le prévoir: avec le sulfate de fer, l'objet, d'abord verdâtre, prend en même temps par la dessiccation la teinte caractéristique du sesquioxyde de fer. Avec le fer on obtient les surfaces les plus dures; la résistance à la rupture est vingt fois plus considérable que pour le plâtre ordinaire; pour obtenir le maximum de dureté et de ténacité, il faut très bien gâcher le plâtre chaulé, mais le moins de temps possible et avec la quantité d'eau strictement nécessaire; il importe que l'objet que l'on veut durcir soit très sec afin que la solution que l'on emploiera le pénètre facilement; il faut que cette dernière soit voisine de son point de saturation et que la première immersion ne dure pas plus de deux heures.

« Le plâtre durcit dès qu'il est au contact de la solution, au point qu'on ne peut plus le rayer avec l'ongle, tandis que le plâtre témoin se laisse profondément entamer. Si la première immersion se prolongeait trop, le plâtre deviendrait friable, ainsi que je l'ai observé après un bain de vingt-quatre heures, mais une fois que le plâtre a été de nouveau desséché après la première immersion, il ne craint plus le contact de l'eau; il arrive même, si la proportion de chaux éteinte est trop élevée, que la surface se feutre à un

tel point qu'elle devient impénétrable à l'eau et même à l'huile, ainsi que j'ai pu le constater sur une plaque durcie au sulfate de zinc.

« La surface était polie, aussi difficile à entamer au papier de verre que du marbre; elle avait néanmoins un défaut grave, la couche dure avait à peine 0^m,002 d'épaisseur, le feutrage était si complet que la première couche, une fois durcie, préservait le reste de tout contact avec la solution, de telle sorte que cette plaque, malgré la dureté de sa surface, n'offrait plus une résistance suffisante à l'écrasement en raison de la faible épaisseur de la couche durcie.

« Les proportions de chaux et de plâtre n'ont rien de fixe, on les fait varier en vue des résultats à obtenir, néanmoins le rapport de un à six m'a donné les meilleurs; la pénétration de la solution et l'épaisseur de la couche deviennent suffisantes. Il importe, en outre pour que ces conditions soient facilement réalisées, de ne pas étendre le plâtre à la surface en passant et repassant trop longtemps la truelle, l'ouvrier le plus expéditif sera toujours le meilleur.

« Les plaques prennent l'aspect de la rouille avec le sulfate de fer; mais en passant à la surface de l'huile de lin lithargyrée, un peu brunie par la chauffe, elles prennent un aspect d'acajou assez beau, en même temps qu'elles offrent à l'écrasement par la marche une certaine élasticité superficielle; si l'on y ajoute une certaine couche de vernis copal dur, la teinte devient très belle.

« En étalant dans un appartement une couche de plâtre chaulée de 0^m,06 à 0^m,07 d'épaisseur et lui faisant subir le traitement qui vient d'être exposé, on obtient un parquet uni comme une glace, remplaçant, dans la plupart des cas, l'office du parquet de chêne, mais offrant sur ce dernier l'avantage d'être quatre fois moins coûteux. »

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur le Préfet, mon attention a été appelée sur la marche suivie au sujet du règlement et du paiement d'états de frais et honoraires dus aux officiers ministériels pour la rédaction d'actes ou l'accomplissement de formalités concernant les expropriations ou les acquisitions de terrains au compte de l'administration des travaux publics.

Ces états sont presque toujours soumis par MM. les ingénieurs à l'approbation préfectorale, sans avoir été préalablement taxés par le président du tribunal compétent.

La taxe cependant présente une réelle importance, puisqu'elle a pour effet de prévenir les abus et de sauvegarder les intérêts du Trésor, et il me paraît essentiel qu'il en soit fait usage dans tous les cas.

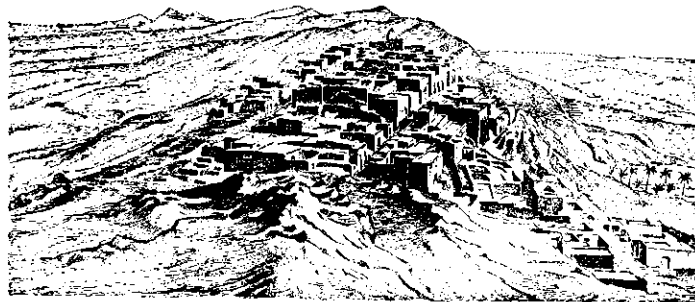
J'ai décidé en conséquence que tous les frais et tous les actes émanant de notaires, d'avoués et d'huissiers, et rédigés à l'occasion d'affaires ressortissant à l'administration des travaux publics, devront à l'avenir être taxés par le président du tribunal compétent ou le magistrat directeur du jury spécial chargé de régler les indemnités dues par suite d'expropriation. MM. les ingénieurs en chef ne pourront les soumettre à votre approbation qu'après l'accomplissement de cette formalité.

J'adresse une ampliation de la présente circulaire à MM. les ingénieurs des différents services de votre département.

L'inauguration à Lyon du monument élevé en l'honneur des enfants du Rhône ayant combattu en 1870-71 vient d'avoir lieu. Nous parlerons dans notre prochain numéro de l'œuvre de M. Coquet, architecte, et de MM. Pagny, Textor, Miaudre, sculpteurs.

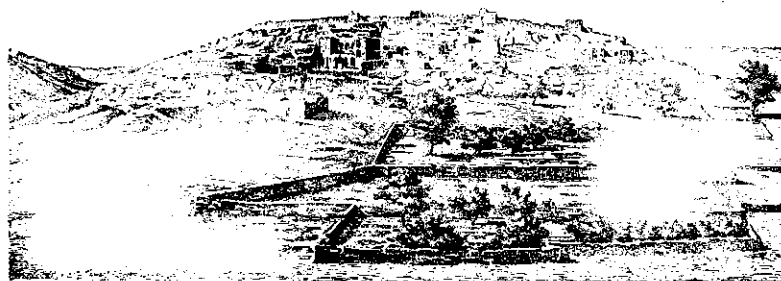
UNE MISSION DANS LE SUD ORANAIS

Les trois dessins que nous reproduisons dans ce numéro accompagnent l'étude d'un chemin de fer de Tiaret à El-Maïa, par



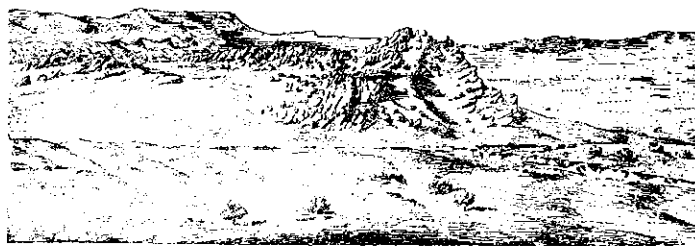
VILLAGE D'EL-MAÏA AU-DESSUS DE L'OASIS

M. Clavenad, ingénieur des ponts et chaussées, dont nous avons achevé la publication du texte en juin dernier. Ce sont les vues suivantes :



UN KSOUR DANS LE DJEBEL-AMOUR, — KADRA

- 1° Village d'El-Maïa, considéré comme l'une des portes du Sahara;
- 2° Ksour ou petit village de Kadra dans le Djebel-Amour;
- 3° Rocher d'El-Mouilah à l'entrée du Sahara, dans le Sud oranais.



EL-MOUILAH

Rocher à l'entrée du Sahara, dans le Sud oranais.

CONCOURS

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'AMIENS

La Société industrielle d'Amiens a, dans son assemblée générale du 1^{er} août 1887, mis au concours, pour l'année 1887-1888, les questions qui suivent.

Les prix seront décernés dans une assemblée générale extraordinaire.

Ces prix se composeront de sommes d'argent, de médailles d'or et de médailles d'argent. Les médailles pourront être converties en espèces.

Tout concurrent, par le fait même qu'il se présente au concours, s'en remet à l'appréciation souveraine de la Société qui

entend décliner toute responsabilité quant aux conséquences de ses jugements dans les concours.

Les mémoires ne devront pas être signés. Ils porteront une épigraphe qui sera reproduite sur un pli cacheté contenant les nom, prénoms et adresse de l'auteur et l'attestation que le mémoire est inédit. Quant aux auteurs des appareils qu'on ne pourra juger qu'en les soumettant à des expériences suivies, ils devront se faire connaître en en faisant l'envoi.

Les concurrents devront envoyer leur manuscrit ou machines au Président de la Société industrielle, rue de Noyon, 29, à Amiens (Somme), d'ici au 30 avril 1888, terme de rigueur.

Des médailles d'or seront attribuées aux meilleures solutions des questions suivantes :

Pour une étude d'un projet de maisons d'ouvriers pour la ville d'Amiens. Cette étude devra comprendre :

1° Des plans permettant l'exécution du projet ;

2° Un devis détaillé, basé sur la série de prix adoptée par la ville d'Amiens.

Pour un appareil ou une installation propre à maintenir économiquement, à un degré hygrométrique déterminé, les salles de filature et de tissage, sans provoquer de courants d'air et sans influencer d'une manière trop sensible la température de ces salles.

Pour un appareil propre à l'épuration des eaux servant à l'alimentation des chaudières à vapeur.

Cet appareil devra être peu coûteux, simple, point encombrant, et devra exiger peu de surveillance.

Pour la meilleure installation d'éclairage électrique fonctionnant depuis un an au moins dans un établissement industriel. Cette installation devra être plus économique que le gaz.

NOTA. — On prendra pour point de comparaison le prix de revient dans un établissement industriel de 300 à 500 becs, fabriquant lui-même son gaz.

Pour un mémoire sur l'influence des formes et des dimensions des cheminées à vapeur, au point de vue du tirage.

L'auteur devra en déduire une formule expérimentale pour les dimensions à adopter dans les cas ordinaires de la pratique. On demande non pas une étude théorique de la question, mais un mémoire appuyé sur des données expérimentales nouvelles ou inédites.

Pour une amélioration, au point de vue hygiénique, des eaux destinées à l'alimentation.

Au fabricant français de poterie de grès qui trouvera le moyen de faire des tuyaux de conduite, des robinets de grès et autres ustensiles de laboratoire de qualité équivalente à ceux fabriqués par Doulton et C^{ie}, en Angleterre.

Pour une application économique de l'électricité dans notre région.

A une monographie d'une catégorie d'ouvriers appartenant à une des industries du département de la Somme.

A la meilleure étude sur les maladies habituelles des ouvriers du département de la Somme, suivant leurs professions diverses.

Quelles sont les mesures d'hygiène à employer pour chaque catégorie d'ouvriers ?

Cette étude pourra ne porter que sur une catégorie d'ouvriers.

A la meilleure étude sur l'organisation, le développement et les méthodes les plus avantageuses de l'enseignement professionnel.

A la meilleure étude sur les logements d'ouvriers à Amiens.

Proposer les combinaisons les plus propres à assurer le bon marché de la location et la sécurité du placement des constructeurs et propriétaires.

Etudier les avantages et les inconvénients des cités ouvrières.

A la meilleure étude sur la responsabilité des patrons en cas d'accident, et sur les règles qui devraient servir à la déterminer.

Au meilleur mémoire sur le sujet suivant :

De la loi nouvelle sur le prêt à intérêt. — Ses effets sur le commerce.

A la meilleure étude sur les réformes qu'il conviendrait d'apporter à l'organisation des conseils de prud'hommes.

LES CHEMINS DE FER A RAIL UNIQUE SURÉLEVÉ

Dans le courant du mois de juillet dernier, un bill a été déposé, à la Chambre des communes d'Angleterre, par M. Kimber, membre du Parlement, à l'effet d'obtenir que l'acte relatif à l'établissement des tramways en Irlande, fût l'objet d'une extension d'interprétation, en ce qui concerne le sens de « tramway ».

D'après cette proposition, les voies ferrées, construites dans le système du *rail unique surélevé* ou tout autre système du même genre, devraient pouvoir être substituées, quand les circonstances favoriseraient l'établissement de ce système économique, à celui des voies ferrées reposant sur le sol.

La proposition de M. Kimber aurait même un effet rétroactif, en ce sens qu'à la suite d'un accord intervenu entre le gouvernement et les constructeurs de chemins de fer, ceux-ci pourraient adopter le système à rail unique pour les constructions déjà autorisées.

Cette proposition semble indiquer que le chemin de fer à rail unique surélevé commence à attirer l'attention des ingénieurs et des législateurs.

Dans le courant de l'année dernière un spécimen de chemin de fer monorail surélevé, où toutes les difficultés avaient été, à dessein, accumulées, a été installé dans les environs de Victoria street, à Londres, et a été l'objet des visites d'un grand nombre d'ingénieurs et des représentants de gouvernements étrangers.

A la suite de cette exposition, une Compagnie s'est formée pour établir un chemin de fer monorail de 10 milles, ou 16 kilomètres de longueur, destiné à transporter, avec traction par locomotive à vapeur d'un type spécial, les voyageurs et les marchandises entre Listowel et Ballybunion, comté de Kerry, en Irlande.

Ce chemin de fer est actuellement en construction et doit être terminé au commencement du mois d'octobre. Son coût, d'après l'estimation qui en a été faite, serait de 20 000 livres, c'est-à-dire de 2000 livres par mille, soit environ 30 000 francs par kilomètre, en y comprenant : achat de terrains, nivellement, bâtiments, ponts, télégraphe, en un mot armement complet de la ligne, fourniture d'un matériel roulant important, etc.

Ce prix réduit d'établissement explique suffisamment que le système monorail soit considéré comme une solution avantageuse dans les cas où les chemins de fer à voie large, à voie étroite et même à voie très étroite sont encore d'un prix trop élevé par rapport aux chances de trafic et de bénéfices.

En quoi consiste donc ce système qui, au dire de ses partisans, peut satisfaire aux besoins des exploitations les plus variées, depuis l'exploitation agricole jusqu'à l'établissement d'un chemin de fer urbain à grand trafic de voyageurs ?

Tout récemment, en effet, deux ingénieurs anglais viennent de proposer à la municipalité de Leeds d'établir un chemin de fer métropolitain de ce système, sur une longueur de 8 milles environ, à travers la ville.

La caractéristique du système est une légèreté extrême, presque transparente, une facilité de déplacement fort appréciable en certain cas et une indépendance presque complète des accidents de terrain.

Peut-être y a-t-il là une idée applicable au service des banlieues de Paris.

La voie se compose simplement de tréteaux ou piliers métalliques, d'une hauteur variant de 1 à 6 mètres, et même plus convenablement assis sur le sol et supportant le rail unique sur lequel

roulent les roues des véhicules. Ces véhicules sont construits en forme de cacolets et guidés dans leur marche par des galets destinés à empêcher les balancements latéraux. On est arrivé à en faire des voitures suffisamment confortables.

L'on sait que la flexibilité d'un système de chemin de fer, c'est-à-dire la facilité de lui faire subir toutes les déformations possibles en imposant à son tracé des courbes raides, augmente à mesure que la largeur de la voie diminue. Cette flexibilité doit donc atteindre son maximum dans le cas d'un seul rail. Le système admet en effet dans le tracé des courbes de 10 mètres, si elles sont nécessaires.

Du reste, le public français a pu en juger à l'exposition de Rouen en 1884 et à l'exposition du travail au Palais de l'industrie, Paris, en 1885, où un spécimen du système fonctionnait avec un moteur électrique.

Il a déjà été appliqué, en France, à des exploitations agricoles; en Espagne et en Russie, à des exploitations de mines; en Algérie et en Tunisie; au transport des alfas. Enfin, pour les lignes de pénétration, la simplicité de la construction du chemin de fer monorail et surtout son caractère essentiellement amovible permettraient de réelles économies dans l'établissement des moyens de communication. Il pourrait fournir, par exemple, au Sénégal, une solution très heureuse du problème difficile qu'y soulève la question des transports sur le haut fleuve.

Sans même aller si loin, dans les contrées montagneuses et celles où le trafic doit être peu considérable, le monorail semble pouvoir être employé avantageusement, sinon d'une façon définitive, au moins provisoirement et jusqu'à ce que le trafic justifie l'établissement de voies ferrées plus importantes.

A un moment où chacun est impatient de jouir de moyens de transport commodes et rapides, nous avons cru intéressant de signaler la démonstration décisive qui se poursuit en ce moment en Irlande et les tendances qui s'accusent en Angleterre en faveur de l'emploi de ce système, même dans les villes.

Certainement ces chemins légers n'ont point la prétention de remplacer les grandes voies à puissant trafic; mais il peuvent, dans certaines circonstances, ou pour certaines régions éloignées, privées, en raison de leur isolement, de moyens de communication, constituer un expédient au moins provisoire.

LA FONTAINE DU CHEMIN-NEUF

ET L'ANCIENNE CHAPELLE DU PONT DU CHANGE, A LYON

— Voir le n° 6 —

La Vierge de Mimerel, qui décorait l'édicule du pont du Change, n'a pas été renversée sous la Révolution, ainsi que l'avancent, sans preuves du reste, plusieurs historiens de notre époque; elle n'est pas non plus tombée de vétusté comme le rapporte l'abbé Guillon, à la page 44 de sa *Description de Lyon*, rédigée en 1789 et imprimée en 1792¹.

Cette statue est conservée dans l'église de l'Hôtel-Dieu où elle a été apportée il y a environ un siècle et demi, à la suite d'un accident qui l'endommagea gravement. Elle repose actuellement dans une niche placée au-dessus de l'autel de la chapelle du Rosaire, qui est la première du côté gauche en sortant du chœur pour se diriger vers l'entrée de l'édifice, chapelle qui fut concédée par acte du 13 juin 1639 à M. le trésorier de Murard.

Cette Vierge est connue sous le nom de Notre-Dame-de-Paix; sa figure est resplendissante de beauté et son vêtement, drapé à l'antique, voile à peine des formes d'une gracieuse pureté. Un

¹ *Pont de Pierre*. Il a été bâti en 1050 par Humbert, archevêque de Lyon, qui n'avait que 4.000 liv. de revenu. La chapelle qu'on voit au milieu, avait dans sa coquille une statue de la sainte Vierge, par Mimerel; elle est tombée de vétusté. Cette pieuse construction, date de la maladie contagieuse qui ravagea la ville en 1628. On y disait la messe pour les pestiférés rassemblés sur les quais.

mince filet, peu apparent du reste à la base du cou, indique que la tête a été séparée du torse. Malheureusement l'Enfant Jésus, tout le côté gauche ainsi que l'avant-bras droit qui avaient été détachés de la statue et probablement brisés en morceaux, ont été reconstitués en plâtre; mais cette restauration, quoique artistiquement faite, sans doute d'après les débris qui subsistaient alors, n'en dépare pas moins une œuvre d'un grand mérite. Le reste de la statue est intact, et sur toute sa surface apparente ainsi que dans les plis du vêtement on ne voit aucune trace de mutilation, ce qui permet de supposer que sa détérioration est le fait d'un accident.

Comment et à quelle époque la Vierge de Mimerel a-t-elle été transportée du pont du Change à l'Hôtel-Dieu? Cet événement n'étant relaté nulle part dans les annales de notre cité, pour répondre à la question posée nous avons dû recourir à la légende qui se rattache à la statue de Notre-Dame-de-Paix¹, conservée traditionnellement par les Sœurs hospitalières de l'Hôpital général de Lyon.

Voici cette légende telle qu'elle nous a été rapportée par l'une des doyennes de la communauté, la sœur Benoîte-Claudine Grangé, née à Lyon le 14 septembre 1812 et entrée à l'Hôtel-Dieu le 14 octobre 1828, qui nous a déclaré la tenir de sa tante, la sœur Benoîte Grangé, qui était entrée au service du même hospice le 20 janvier 1791, ayant alors vingt et un ans :

La statue de la Vierge qui était sur le pont de pierre de Saône ayant été fracturée, on en plaça les débris sur un chariot attelé de deux bœufs pour les faire disparaître en les transportant au loin. Mais arrivé devant l'entrée de l'Hôpital, l'attelage refusant d'avancer malgré les efforts de son conducteur, on crut voir dans ce contretemps le désir exprimé par la Mère de miséricorde pour faire admettre sa statue dans l'asile réservé au malheur et à la souffrance, et sur-le-champ, sans autrement délibérer, on la transporta dans l'intérieur de l'Hôtel-Dieu.

D'après cette légende nous devons la conservation de l'œuvre du sculpteur Mimerel à une circonstance tout à fait accidentelle. Habilement restaurée, la statue de la Vierge fut ensuite placée sur l'autel de la chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Paix, qui était alors la première à droite en sortant du chœur, et qui par acte du 12 juillet 1637 avait été concédée à noble Pierre de Sève, baron de Fléchères, conseiller du roi et lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon. Une confrérie en l'honneur du culte perpétuel de la Vierge fut érigée dans cette chapelle par Claude de Saint-Georges, archevêque de Lyon, le 18 mai 1714, et le pape Clément XI, par ses bulles des 21 et 22 janvier 1715, concéda divers privilèges aux membres de cette confrérie ainsi qu'à l'autel de Notre-Dame-de-Paix.

La vierge de Mimerel est restée exposée dans cette chapelle jusqu'en 1832, époque à laquelle l'abbé Gabriel, alors premier aumônier de l'Hôpital, la fit transporter dans celle du Rosaire où elle est actuellement conservée sous son ancien vocable.

Cette statue de Notre-Dame-de-Paix est considérée à l'Hôtel-Dieu comme miraculeuse; aussi chaque fois qu'un malade en danger de mort refuse les secours de la religion, les sœurs Hospitalières ont coutume de venir prier au pied de son autel, et plus d'une conversion *in extremis* a été attribuée à son intercession.

Examinons maintenant si la légende que nous avons donnée plus haut peut se concilier avec les documents historiques que nous possédons sur la Vierge de Mimerel.

En 1675, de Bombourg, dans son *Recueil curieux*, la désigne ainsi à la page 119: *Au milieu du pont (de Saône); Il y a une Vierge qui tient un petit enfant sur ses bras, qui est de marbre fait par Mimerel en l'année 1662*. Le même ouvrage ne

¹ Nous devons la connaissance de cette légende à une obligeante communication de M. l'abbé C. Comte

mentionne aucune statue à l'Hôtel-Dieu, mais seulement quelques tableaux.

En 1740, Clapasson, dans sa *Description de Lyon*, ne constate plus de statue sur le milieu du pont de Saône, tandis qu'à la page 53, il dit en décrivant l'église de l'Hôtel-Dieu : *La figure de la Vierge en marbre qu'on voit à une chapelle du côté de l'Épître, est encore de Mimerel.*

Enfin dans son *Abrégé chronologique de l'histoire de Lyon* (A Lyon, chez Aimé Delaroche, 1767) Poullin de Lumina s'exprime ainsi : *En suite d'un vœu que la ville avait fait dans le temps de la maladie contagieuse de 1628 (sic), on érigea avec cérémonie dans une chapelle sur le pont de Saône, une statue de la Vierge; ce simulacre a été oté de nos jours, et l'emplacement sert à placer les artifices du feu de joie qui se tire toutes les années la veille de Saint-Jean-Baptiste.*

Ces extraits, comme on peut le remarquer, ne sont nullement en contradiction avec la version que nous avons donnée de la légende précitée, ce qui permet de la considérer comme la relation d'un événement mémorable conservée par la tradition.

D'autre part on peut remarquer que la Vierge en marbre conservée dans la chapelle du Rosaire à l'Hôtel-Dieu répond en tous points à la description de celle exécutée par Mimerel (*une vierge tenant son petit Jésus entre ses bras*); que sa hauteur, mesurée de la tête aux pieds, qui est de *un mètre soixante-sept centimètres et demi* non compris l'épaisseur du socle qui a de huit à neuf centimètres, correspond assez exactement à la dimension fixée par le traité intervenu entre la ville et Mimerel (*cinq pieds et plus si la pierre de marbre fournie par le Consulat le peut porter*).

Autre particularité à signaler : sur le milieu de la face dorsale, le large pli du voile qui descend de la tête au bas de la tunique est resté à l'état de mise au point, c'est-à-dire sans avoir le fini et le poli qu'on remarque sur les parties apparentes de la statue, détail qui porte à croire qu'elle a bien été faite pour être exposée dans une niche.

De tout ce qui précède on peut en conclure que cette statue de Notre-Dame-de-Paix est bien celle qui fut placée sur le pont de Saône en 1662.

Reste à connaître l'événement qui a provoqué son enlèvement de l'édicule où elle était primitivement placée. En raison du silence gardé par nos annales à ce sujet, on ne peut qu'émettre des conjectures et, pour notre part, voici la version qui nous paraît admissible :

Chaque année, la veille de la Saint-Jean-Baptiste, à chaque événement remarquable et au passage dans la ville des personages de distinction, il était d'usage de faire un feu de joie sur le milieu du pont du Change. Or nous trouvons dans les registres consulaires la preuve que parfois des charpentes considérables étaient élevées dans ces occasions pour le placement des artifices. On peut donc supposer que dans un cas semblable et pendant le montage ou le démontage de la charpente, une pièce de bois mal contenue est venue heurter la statue placée dans la niche de l'édicule élevé sur l'avant-bee de la pile centrale, et frappant l'enfant Jésus, l'ait détaché avec l'avant-bras droit et le bras gauche sur lequel il reposait; puis, que la statue étant renversée, la tête en portant contre le fond de la niche s'est séparée du torse. Ainsi expliqué, on peut, jusqu'à un certain point, se rendre compte du silence gardé sur cet accident. J.-J. G.

Nous publierons dans notre prochain numéro la Vierge de Mimerel, gravure en phototypie, d'après une photographie.

BARRAGE FLOTTANT ARTICULÉ

J'ai été au Havre dernièrement pour voir la très intéressante Exposition industrielle et maritime qui s'y tient en ce moment au-

tour du bassin du Commerce, et comme, depuis juin 1848, je n'avais pas revu cette ville, je voulus profiter de l'occasion pour me rendre compte de progrès réalisés pendant près de quarante années.

Émerveillé de tout ce que je voyais, et cherchant à rassembler mes souvenirs, je me promenais regardant de tous côtés, lorsqu'à l'extrémité sud-est du bassin de la Floride, sur un plan incliné descendant graduellement jusqu'à l'eau, je vis un amas de longs cylindres rangés parallèlement les uns à côté des autres. Ne sachant ce que cela pouvait être, je m'approchai, et quel ne fut pas mon étonnement en découvrant que ces objets appartenaient à un barrage flottant articulé pareil à celui que j'avais autrefois présenté au gouvernement impérial, appareil dont l'idée m'était venue en lisant la nouvelle de l'effrayante conflagration qui désola Bordeaux le 28 septembre 1869, et qui, en quelques heures, détruisit pour plus de six millions : l'incendie commença par l'explosion d'une gabare chargée de pétrole qui avait pris feu accidentellement; les caisses de pétrole enflammées poussées par le flux mirent le feu à vingt bâtiments qui furent entièrement détruits. Comme on ne parlait plus de l'incendie de Bordeaux, je fis part de mon projet de barrage articulé à plusieurs ingénieurs de mes amis qui l'approuvèrent et me conseillèrent de l'envoyer au ministre de la marine. Deux jours après, le projet était expédié, et le 11 novembre suivant je recevais une lettre de l'amiral Rigault de Genouilly, ministre de la marine, qui me disait que mon travail avait été soumis à l'examen d'une commission du Bureau des constructions navales, et que l'avis de cette commission était qu'il n'y avait pas lieu d'appliquer mon système dans la marine nationale.

Un des éléments du barrage flottant articulé est un cylindre creux, à peu près circulaire, en tôle galvanisée de 4 millimètres d'épaisseur, rivée avec soin, afin de réaliser une étanchéité parfaite. Les bouts de ce cylindre ont une forme aplatie et sont renforcés à l'endroit où sont rivées les douilles en tôle, qui doivent servir de charnières. On remarquera que tous ces éléments flottants étant exactement pareils, ils ne peuvent être assemblés que par un panneau intermédiaire qui porte les parties complémentaires des charnières des flotteurs. La hauteur du panneau intermédiaire est la même que celle du barrage et sa longueur est un peu plus grande que l'épaisseur des éléments flottants. Il est construit en tôle galvanisée de 5 à 6 millimètres d'épaisseur sur laquelle sont rivées les douilles en tôle de charnières.

Une tige en fer galvanisé de 22 millimètres de diamètre sert d'axe aux charnières.

On conçoit facilement que les dimensions et la construction même du barrage flottant puissent varier selon les circonstances; qu'il doive avoir d'autant plus de hauteur que les ondulations de la surface de l'eau seront plus grandes, c'est-à-dire que la largeur du fleuve où l'on doit l'employer sera plus grande.

On conçoit aussi que là où l'agitation de l'eau est presque nulle à cause des dimensions restreintes du bassin, il soit possible de remplacer les éléments creux en tôle qui sont incombustibles mais coûtent fort cher, par des flotteurs en bois léger protégés seulement du côté exposé au feu par une feuille de tôle continue portant les charnières et consolidée par des cornières et des équerres.

Plusieurs de ces flotteurs ont été récemment construits par M. Normand, le très habile constructeur de navires.

La feuille de tôle galvanisée qui sert à garantir le flotteur contre le feu à environ 2^m,5 d'épaisseur, 0^m,75 de hauteur et 10 mètres de longueur, le flotteur proprement dit est composé de trois pièces de sapin rouge de 0^m,20×0^m,20 et une autre pièce de 0^m,16×0^m,15, le bord supérieur de la tôle est consolidé par une légère cornière en fer galvanisé et le tout est réuni au moyen de boulons. Ce mode de construction présente bien des avantages; il est pratique, peu coûteux et d'une réparation facile. Son seul défaut est que l'appareil n'est pas incombustible; cependant, dans les circonstances où

il est appelé à fonctionner, il ne semble pas qu'il ait beaucoup à craindre de ce côté.

Le barrage flottant articulé, bien qu'il soit coûteux et encombrant, rend cependant de tels services dans les ports qui font un grand commerce d'huiles minérales, que son utilité ne peut plus être contestée : nos principaux ports à pétrole, le Havre, Bordeaux, Cette et Marseille, en ont tous, et les frais de premier établissement et d'entretien des appareils sont couverts par un droit de 8 centimes par tonne de pétrole embarqué ou débarqué. Aux États-Unis, New-York et d'autres ports ont aussi commencé à employer le barrage flottant articulé. N.-J. RAFFARD.

Le barrage flottant articulé consiste en une chaîne continue d'une grande longueur formée de corps flottants de 80 centimètres de hauteur et d'une dizaine de mètres de longueur, portant à chacune de leurs extrémités des portions de charnières parallèles, au moyen desquelles ils peuvent être réunis bout à bout de manière à former une digue flottante continue, flexible et incombustible. Ce barrage, placé autour du navire incendié, retient le pétrole enflammé qui surnage et l'empêche d'atteindre les autres vaisseaux, ou bien encore placé obliquement au courant du fleuve permet de diriger le liquide enflammé vers l'une des rives afin de mettre l'autre rive à l'abri du fléau destructeur.

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Concours pour l'érection place Perrache d'un monument à la gloire de la République (2^e épreuve). — Le maire de Lyon, officier de la Légion d'honneur, donne avis que l'exposition publique de la deuxième épreuve des projets relatifs à l'érection, place Perrache, d'un monument à la gloire de la République, et ayant obtenu le premier prix *ex æquo* dans le concours du mois d'avril dernier, sera faite au palais de la Bourse, dans la salle des réunions industrielles.

Cette exposition est ouverte depuis le dimanche 23 octobre courant, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Enquêtes. — Depuis le 25 octobre une enquête est ouverte sur la demande présentée le 17 février 1887, par MM. Müller et Blucheau, au nom de la Compagnie lyonnaise de tramways et chemins de fer à voies étroites, et tendant à obtenir la concession d'un embranchement à la ligne de tramway du pont Lafayette à l'asile de Bron; cet embranchement, à traction mécanique, partant de la ligne principale, à l'intersection du cours de Villeurbanne (ancienne route départementale n° 9) avec le chemin des Pins, et suivant ledit cours de Villeurbanne, la place et la rue des Maisons-Neuves, la place de la Mairie de Villeurbanne et la rue de Crémieu jusqu'à Cusset.

La Commission est ainsi composée :

MM. André, architecte à Lyon; Barbier (Francisque), constructeur-mécanicien à Lyon; Barnoud, propriétaire, conseiller municipal de Villeurbanne; Bocuze, industriel, propriétaire, administrateur des Hospices civils de Lyon; Buffaud, ingénieur-constructeur à Lyon; Guichard, conseiller général du Rhône; Fays, conseiller d'arrondissement.

A la même date une enquête est ouverte sur la demande présentée, le 4 avril, par MM. Müller et Blucheau, au nom de la Compagnie lyonnaise de tramways et chemins de fer à voies étroites, et tendant à obtenir la concession d'un embranchement à la ligne de tramways du pont Lafayette à l'asile de Bron; cet embranchement, à traction mécanique, partant de la ligne principale, à l'angle du cours de la Liberté et de la rue de la Part-Dieu, et suivant le cours de la Liberté, la place du Pont, la rue de Marseille et l'avenue des Ponts-du-Midi jusqu'au cimetière de la Guillotière.

La Commission est ainsi composée :

MM. André, architecte; Barbier, constructeur-mécanicien; Bocuze, industriel, propriétaire, administrateur des Hospices civils de Lyon; Buffaud, ingénieur-constructeur; Burelle, ingénieur, directeur de la Compagnie de l'Union mutuelle des propriétaires; Guichard, conseiller général; Lévy, conseiller d'arrondissement.

Remplacement de ponts en fer par des ponts en maçonnerie. — La Compagnie du chemin de fer de Pensylvanie (États-Unis) remplace, peu à peu, sur toutes ses lignes, les ponts en fer existants, de faible portée, par des ponts en maçonnerie. D'après les expériences de la Compagnie, les ponts en fer sont une source continue de craintes; d'autre part, par suite de la surveillance minutieuse, des réparations constantes qu'ils exigent, jointes à la nécessité aujourd'hui reconnue de les remplacer au bout d'un temps relativement court, ils ont fortement grevé le budget de la Compagnie.

Une autre considération, qui n'a pas peu contribué à faire adopter la mesure en question, est l'augmentation continue des charges qu'on doit faire supporter aux travaux d'art; charges qui, d'ici cinq ou dix ans, si la progression reste la même, peuvent atteindre des chiffres qu'on n'ose plus prévoir.

La Compagnie a reconnu que les ponts en maçonnerie, plus coûteux comme construction première, ne nécessitent dans la suite que de faibles frais de surveillance et d'entretien; qu'ils sont toujours beaucoup plus forts qu'il n'est nécessaire pour les charges à porter; enfin, qu'ils sont beaucoup moins exposés que les ponts en fer et en bois à être endommagés ou détruits par les accidents.

ROULEAU A VAPEUR POUR LE CYLINDRAGE

DES CHAUSSÉES

Le cylindrage des chaussées empierrées s'effectue au moyen de rouleaux compresseurs dont les dispositions diffèrent essentiellement, suivant qu'ils sont remorqués par des chevaux ou actionnés par la vapeur.

On sait que le premier de ces modes de traction est coûteux; il ne faut, en effet, pas moins de huit chevaux sur les chaussées fortement inclinées et, lorsqu'on opère dans des passages fréquentés, on éprouve de sérieuses difficultés pour faire manœuvrer un attelage aussi nombreux.

Ces difficultés ont pu être surmontées après divers essais infructueux par l'emploi de la vapeur, et il n'est guère de personnes qui n'aient pas vu fonctionner à Paris, lors de la réfection d'une chaussée, les machines du type Ballaison. *La Revue industrielle* signale incidemment cette dernière, pour arriver au modèle de rouleau à vapeur construit et perfectionné, dans ces derniers temps, par M. Albaret.

Cette machine offre cette petite particularité qu'elle peut servir indifféremment au remorquage sur route et au cylindrage des chaussées. C'est, en réalité, une locomotive routière d'une puissance de six chevaux, dérivant du type créé par MM. Aveling et Porter, auquel on a fait subir d'importantes et judicieuses modifications.

Voici les dimensions et données principales de cette machine, relatives à son fonctionnement et à sa construction :

Longueur totale.	5 ^m ,200
Hauteur totale à l'aplomb de la machine	3 ^m ,200
Largeur de chacune des roues motrices.	0 ^m ,440
Largeur totale des roues directrices, y compris un jeu de 0 ^m ,01.	1 ^m ,310
Épaisseur des roues.	0 ^m ,090
Largeur totale de la voie du rouleau	1 ^m ,975
Diamètre extérieur des roues d'avant.	0 ^m ,50
Diamètre du piston.	0 ^m ,178

Course du piston	0m,254
Timbre de la chaudière	6kg,5
Longueur de la chaudière	2m,830
Capacité de la chaudière	525 ^{lit}
Capacité de la caisse à eau	420 ^{lit}
Nombre de tubes	24
Longueur des tubes	1m,275
Diamètre des tubes	0m,055
Poids à vide	11700 ^{kg}
Poids en charge complète	12 700 à 12 800

Le poids moyen peut être fixé à 12,200 et se répartit ainsi : 4400 kilogrammes sur les roues directrices d'avant-train et 7800 kilogrammes environ sur les roues motrices. La charge s'élève donc respectivement à 3636 kilogrammes et 8863 kilogrammes par mètre linéaire de génératrice sur les roues d'avant et d'arrière.

On comprend qu'avec des charges aussi élevées, le contact des quatre roues sur le sol produise un cylindrage parfait et rapide. Le mouvement moteur est transmis par l'intermédiaire d'engrenages à l'une des roues d'arrière en fer et en fonte dont l'essieu repose sur deux lames verticales en tôle faisant corps avec la partie postérieure de la chaudière. La disposition nouvelle de l'avant-train se reconnaît aisément, il porte deux roues folles sur un essieu en acier, maintenu à ses deux extrémités par des supports en fonte, fixés sur une pièce en fer forgé en forme de Π qui fait corps avec la cheville ouvrière. Des boîtes en bronze sont placées dans les moyeux des roues entre lesquelles se trouve une bague en fonte pour maintenir l'écartement des roues, qui est de quelques millimètres seulement. Ces moyeux s'appuient également contre d'autres bagues fixées extérieurement sur l'essieu; de cette manière, les faces des roues restent toujours parallèles malgré l'usure des boîtes en bronze.

La largeur totale des roues est un peu plus grande que l'intervalle ménagé entre les deux roues postérieures; par suite, lorsque la machine se déplace, une largeur de la chaussée égale à l'écartement des bords extérieurs des roues postérieures subit le cylindrage.

(A suivre.)

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

LYON

Construction d'une barrière en fer forgé autour de l'église Saint-Pothin, place Saint-Pothin. Propr., le Conseil de fabrique, par M. Gauthier, serrurier, 13, rue Jean-de-Tournes. — Maison, montée du Télégraphe, 4. Propr., M. Lambiki, par MM. Gauthier et Sirut, rue Centrale, 24. — Exhaussement d'un mur, rue Boileau, 269. Propr., M. Gastoud, par MM. Taton frères, 72, cours Gambetta. — Exhaussement sur cour, rue des Gloriettes, 11. M. Duviard. — Maison sur cour rue Rabelais. Propr., M. Terragnoy, par M. Guillotel, cours Lafayette, 77. — Maison, 10 et 10 bis rue Gigodot. Propr., société coopérative du chauffage du 4^e arrondissement, par C. Longue, géomètre, 6, rue d'Algérie. — Rue Gigodot 8 et 12. Propr., M. Fessetaud, rue Gigodot, 10, par M. C. Longue, géomètre, 6, rue d'Algérie. Loge d'escalier, exhaussement et petit pavillon, rue de l'Enfance, 7. M. Dumas, rue de l'Enfance, 5. — Mur de clôture, rue Jacquard. Société de patronage de l'Enfance, par M. Henri, entrepr., rue Jacquard. — Maison, rue de Créqui. Propr., M. Marteau, par M. Sautour, entrepr., rue Duguesclin, 121. — Maison, rue de Créqui, 295. Propr., M. Revol, par M. Portas, entrepr.

BANLIEUE

Exhaussement d'un bâtiment, chemin de Monplaisir à Grange-Rouge. M. A. Perret, propriétaire et maître-charpentier y demeurant. — Maison, chemin de la Villette, angle de la rue du Rêve-d'Or. M^{me} Mégemond, propriétaire y demeurant, par MM. Rouchon frères, quai Saint-Antoine, 37. — Maison, chemin de la Promenade et rue de Monplaisir-prolongée. M. Rabatel propr., et ferblantier. Grande-rue-de-la-Guillotière, 111, par M. Blein, arch., quai de la Pêcherie, 14. — Maison, chemin des Culattes, 36. M^{me} Marie Manin, propr., y demeurant. — Maison, cours Henri, 147. M^{me} V^e Vachet, propr., rue Moncey, 79, par M. Montpeyroux, maître-maçon, aux Maisons-Neuves. — Exhaussement d'un bâtiment, cours Henri et cours Eugénie. M. Aubert, propr., y demeurant, par MM. Fazille frères, entrepreneurs rue Bonnaud, 12. — Hangars et mur de clôture, chemin du Repos, sur les terrains du fort de la Motte, par M. le lieutenant Colonel Gastine, directeur d'artillerie à Lyon.

Maison, chemin des Grandes-Terres, 32. M. Corcelle propr., y demeurant, par M. Desboeuf, maître-maçon, chemin de Choulans, 106. Construction d'une oge, rue de Saint-Cyr, 10, M. Cabasson, propr., rue Grenette, 45, par MM. Thomas et Foussard, maîtres-maçons, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 74 bis.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

2^e ARRONDISSEMENT. — Rue Grenette, 28. Démolitions et constructions. Propr., M. Monvenoux, pharmacien; arch., M. Pascalon, 14, rue de la Bourse; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 81, rue de Vauban charp., M. Débat, rue Bellecombe, 55. Ou démolit.

3^e ARRONDISSEMENT. — Cours Gambetta, angle de l'avenue de Saxe. Démolitions et reconstruction. Propr., M. Rognat; entrepr., MM. Taton frères, 72, cours Gambetta. Au 4^e plancher. — Rue Cavenne entre les rues de Bonald et des Trois-Pierres. Maison. Propr., M. Nolot; arch., M. Rippert, 16, quai de la Guillotière. Au 3^e plancher. — Côté gauche de la rue de Vendôme en retour de la rue de l'Arquebuse. Maison. Propr., et entrepr., M. Rémy; arch., M. Berger-Orsel, 20, rue des Remparts-d'Ainay. Au 3^e plancher. — Angle de la rue Moncey et du boulevard des Casernes. Bâtiment. Propr. et entrepr., M. Chaussamy, 1, rue Bossuet; arch., M. De Champ, 12, place des Cordeliers. Au 4^e étage. — Angle sud-est des rues de Béarn, Montesquieu. Bâtiment. Propr., M. Moncharmont; arch., M. Blein, 14, quai de la Pêcherie; entrepr., M. G. Malterre, 22, rue Palais-Grillet. Couvert. — Rue Sébastien-Gryphe, 39. Maison. Propr., MM. Orat et Machetti; arch., M. Garin, 3, place des Terreaux; entrepr., M. Arbaretaz, 40, cours Gambetta. Couvert. — Place de l'Abondance entre la rue de ce nom et le cours Gambetta. Plusieurs constructions. Propr., MM. Varichon et Cie; arch., M. Bissuel, 27, place de la Comédie. Au 5^e plancher. — Rue de la Part-Dieu et cours de la Liberté. Maison. Propr., le Ministère des Domaines; arch., M. Bellemain, 25, rue Saint-Pierre; entrepr., M. Emiel, 134, rue Boileau. Mansardes. — Cours de la Liberté, 40. Bâtiment. Propr., et entrepr., M. Nann, 4, rue de Marseille; arch., M. Thoubillon, 32, rue de la République. Mansardes. — Rue de Vendôme, 221 et 223. Réparation et construction. Propr., M. Tourrés; arch., M. Cotter, 57, cours Morand; entrepr., M. Brouard. Rue Chaponnay, près du cours de la Liberté. Deux maisons. Propr., M. Senta; arch., M. Laurençon, 13, place du Pont; entrepr., M. Gouyon, 56, cours de la Liberté. Couvert. — Rue Cavenne, entre les rues de Bonald et des Trois-Pierres. Maison. Propr., Malet; arch., M. Rippert, 16, quai de la Guillotière; entrepr., M. Taboury, 11, rue d'Austerlitz. Au 3^e plancher. — Rue de Chartres, 123. Maison. Propr., M. Caron; arch., M. Guillotel, 77, cours Lafayette; entrepr., M. Faurichon, 283, cours Lafayette prolongé. Fondations. — Rue Servient, 4. Maison. Propr., M. Richard, 6, rue de Marseille; arch., M. Moreau, 5, rue Servient. entrepr., MM. Gay et Bagnard, 6, rue des Marronniers. Plancher des caves. — Rue Servient, 6. Maison. Propr., et entrepr. MM. Gay et Bagnard, 6, rue des Marronniers; arch. M. Moreau, 5, rue Servient. Plancher des caves. — Rue Servient, 8. Propr., et arch., M. Moreau, 5, rue Servient; entrepr., MM. Gay et Bagnard, 6, rue des Marronniers. Plancher des caves. — Angle des rues de Chevreuil et de Marseille. Maison. Propr., M. Bourne; arch., reau, 5, rue Servient, entrepr., M. Parot, 95, rue de Vendôme. Pas commencé. — Cours Gambetta, 99. Maison. Propr., M. Caut; arch., M. Cadet, 77, rue Ney; entrepr., M. Oddoux, directeur de la Société lyonnaise des maçons, rue Chaponnay. Couvert. — Rue Mazenod, 36. Propr., M. Ruel; arch., M. Boyer, 87, cours Gambetta, entrepr., M. Boucayet, 40, rue Ferrandière; charp., M. Faye, rue Rabelais. 2^e plancher. — Rues Parmentier et des Culattes, 34. Maison et mur de clôture. Propr., M. Piannazi; entrepr., M. Arbaretaz, 40, cours Gambetta; maître-charpentier, M. Guillard, 24, rue des Culattes. Au plancher des caves.

4^e ARRONDISSEMENT. — Rue d'Ivry, près de la rue du Mail. Maison. Propr., la Société civile des écoles Saint-Denis, arch., M. C. Porte, rue Mulet, 18, entrepr., M. Martinaud, Grande rue de la Croix-Rousse, 44. 1^e étage. Montée de Dijon. Reconstruction de l'escalier. Propr., la Ville; entrepr., M. Grange, 1, rue Laurencin. Achevée.

5^e ARRONDISSEMENT. — Quai Pierre-Scize, 85 et 86. Deux maisons. Propr., la Compagnie du chemin de fer. Directeur, M. Mangini; entrepr., MM. Dure et Marchand, 36, rue Ferrandière. Au 3^e plancher. — Rue de la Pyramide, 14. Maison. Propr., M. Lhermet; arch., MM. Arguillières et Fraissenet; entrepr., M. Tarnaud, 19, rue de la Claire. 5^e étage.

6^e ARRONDISSEMENT. — Rues de Crillon, Tronchet et rue Masséna. Eglise Saint-Joseph. Propr., la Fabrique; arch., M. André, 63, avenue de Saxe; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. Au niveau du sol. — Quai des Brotteaux, 9. Maison. Propr., Madame Ferrand Holstein; arch. M. Bissuel, 27, place de la Comédie; entrepr., M. Duvois, 8, rue Masséna. Au 5^e étage. — Angle de la rue Robert et rue Ney. Groupe de maisons. Propr. et entrepr., M. Lagrange; arch., M. De Champ, 12, place des Cordeliers. Rez-de-chauss. — Quai des Brotteaux, 12. Maison. Propr., M. Duc; arch. M. Rostagnat; entrepr., MM. Rouchon frères, 37, quai Saint-Antoine; charp., M. Despeyroux, 252, rue Vendôme et M. Descotes, 118, rue de la Pyramide. Au 4^e étage. Rue Tronchet, 53. Maison. Propr., M. Blanc, 101, rue Pierre-Corneille; arch., M. Tarchier, 34, rue Mercière; entrepr., MM. Andrieux frères, 6, rue Charpenay. Au 3^e plancher. — Rue Garibaldi, 46, angle de la rue du Crillon. Démolition et reconstruction d'une maison. Propr., M. Gaillard, 8, place Perrache; arch., M. Laurençon, 13, place du Pont; entrepr., M. Grange, 1, rue Laurencia. Couvert. — Rue Bugeaud, 13. Maison. Propr., M. Chivot; arch., M. Curieux, 46, rue Franklin; entrepr., M. Dumont, 22, quai de l'Hôpital. Au 4^e plancher. Rue Garibaldi, 48. Maison. Propr.,

M. David; entrepr., MM. Penélon frères, 49 cours Vitton. Rez-de-chaussée. Rue de Vendôme, 71. Maison. Propr., M. Brun, fabr. de pâtes alimentaires; entrepr., M. Montpeyroux. Rez-de-chaussée. — Rue Ney, 15. Maison. Propr., M. Rousseau; arch., M. Rostagnat, avenue de Saxe; entrepr., M. Bourdeix, 11, rue Pailleron. Au 3^e plancher. — Maison sur cour. Propr., M. Pelouzat-Blanc; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 88, rue de Vauban. — Fondations. Rue de Vendôme 98 et rue Bossuet, 7. Maison. Propr., la société des immeubles lyonnais; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Geneste, 57, rue de Créqui; charp., M. Colliat, 31, rue de la Villette. Fondations. — Rue Bossuet, 8. Maison. Propr., Mme Gayetti; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 31, rue de Vauban, Foulles. — Boulevard des Brotteaux, 67. Maison. Propr., M. Revol; arch., M. Prat, 105, rue Bossuet; entrepr., M. Oddoux, directeur de la Société des maçons, 60, rue Chapponnay; charp., MM. Creuzeau et Chapelle, rue de la Villette. Au plancher des caves.

Ain. — Reconstruction de la préfecture; arch., M. Ferré; entrepr., M. Grange, 1, rue Laurentin, Lyon.

Bully-les-Eaux (Rhône). — Hôtel. La Compagnie des Eaux. Propr., M. Gimiot, directeur; arch., M. Boyon; entrepr., M. Gomme. — Chalet. Propr., M. Chagny; arch., M. Lion; entrepr., M. Gomme. — Mur de soutènement. M. Brochet, propr., entrepr. M. Voiron. — Mur de clôture. M. Gillet, propr., entrepr. M. Voiron. — Mur de clôture. M. Balmont, propr.; entrepr., M. Gomme.

Rumilly (Haute-Savoie). — Casernement de Rumilly. Entrepr., MM. Tortel et Cie. Couvert.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ain. — Le 2 octobre. — Mairie de Saint-Eloi. Construction d'un préau couvert. Mont., 923 fr. 37. M. Notte jeune, à Loyes, par Meximieux, adjud., à 18 fr. 47 p. 100.

Alpes-Maritimes. — Le 23 septembre. — Mairie de Nice. Construction d'un lavoir au quartier Saint-Etienne. Mont., 2.850 fr. 35. M. Pierre Isaïa, rue Delille, 15, à Nice, adjud., à 2 fr. p. 100.

Cantal. — Le 22 septembre. — Mairie d'Aurillac. Construction d'un lycée. Terrasse, maçonnerie et égouts, 941.636 fr. 78. M. Mandement, à Auterive (Haute-Garonne), adjud., à 14 fr. p. 100. — Charpente en bois, 117.534 fr. 94. M. Selebran, à Brive, adjud., à 16 fr. p. 100. — Couverture et plomberie, 101.379 fr. 00. M. Henri Ribes, à Lyon, adjud., à 32 fr. p. 100. — Menuiserie, 136.140 fr. 89. M. Letécoère, à Bagnères-de-Bigorre, adjud., à 23 fr. p. 100. — Charpente en fer, ferronneries, fontes et quincaillerie, 164.983 fr. 34. M. Gemy cadet, à Marseille, adjud., à 31 fr. p. 100. — Peinture, vitrerie, tenture, 61.414 fr. 28. M. Jules Didon, à Vichy (Allier), adjud., à 41 fr. p. 100.

Côte-d'Or. — Le 2 octobre. — Mairie de Neuilly-les-Dijon. Construction d'un lavoir. Mont., 3.700 fr. M. Nicolas Ratel, à Ahuy, par Dijon, adjud., à 17 fr. p. 100.

Côte-d'Or. — Le 9 octobre. — Mairie de Gilly-les-Cîteaux. Reconstruction du pont de l'église. Mont., 1.716 fr. 50. Non adjud. Renvoyé au 23 octobre.

Creuse. — Le 18 septembre. — Mairie de Vigeville. Construction d'une école mixte. Mont., 14.285 fr. 75. M. Depourtoux, à Pionnat, à Pionnat, adjud., à 20 fr. p. 100.

Gard. — Le 18 septembre. — Mairie de Lussan. Construction de deux écoles et réparations à une troisième école. — Construction d'une école à Lussan, 12.000 fr. M. Léopold Roux, à Fourmès, adjud., à 1 fr. 50 p. 100. — Construction d'une école à Malataverne, 7.060 fr. M. Ferdinand Bédèche, à Saint-Sauveur-de-Cruzière (Ardèche), adjud., à 2 fr. p. 100. — Réparations à l'école de Vendras, 3.000 fr. M. Auguste Gache, à Lussan, adjud., à 1 fr. p. 100.

Doubs. — Le 29 septembre. — Hôtel de ville de Pontarlier. Reconstruction du barrage des Augustins. Mont., 23.313 fr. 73. M. Edouard Pernet, adjud., à 18 fr. p. 100.

Isère. — Le 25 septembre. — Mairie de Saint-Nicolas-de-Macherin. Construction de la flèche du clocher de l'église. Mont., 9.030 fr. M. Auguste Monin, à Voiron, adjud., à 1 fr. p. 100.

Isère. — Le 9 octobre. — Mairie de Brézins. Construction d'un groupe scolaire. Mont., 25.431 fr. 55. M. Toni Garaviol, à Grand-Lemps, adjud., à 15 fr. p. 100.

Loire (Haute). — Le 25 septembre. — Mairie de Sembadel. Construction d'une école de garçons. Mont., 12.400 fr. M. Pierre Bard, à la Chaise-Dieu, adjud., à 10 fr. p. 100.

Puy-de-Dôme. — Le 8 octobre. — Sous-préfecture d'Issoire. Construction d'un abattoir à Issoire. Terrasse, maçonnerie, couverture, égout, pavage et plantations, 69.000 fr. M. Rome, à Clermont, adjud., à 13 fr. p. 100. — Charpente et menuiserie, 17.800 fr. MM. Vert, frères, à Clermont, adjud., à 21 fr. p. 100. — Plâtrerie, peinture et vitrerie, 3.400 fr. M. Annet, Billy, à Clermont, adjud., à 20 fr. p. 100. — Serrurerie et mobilier industriel, 18.000 fr. M. Arnaud, à Issoire, adjud., à 14 fr. p. 100. — Zinguerie, cuivrerie et conduite d'eau, 4.630 fr. M. Pierre Vigier, à Clermont-Ferrand, adjud., à 25 fr. p. 100.

Saône (Haute-). — Le 2 octobre. — Mairie de Vy-le-Ferroux. Réparations aux maisons d'école. Mont., 3.150 fr. M. Jules Hugot, à Scey-sur-Saône, adjud., à 16 fr. p. 100.

Saône-et-Loire. — Le 2 octobre. — Mairie de Fley. Grosses réparations à l'école. Mont., 2.423 fr. 50. MM. Etienne Rebichon, à Saint-Boil, et Claude Cléau, à Germigny, adjud., à 4 fr. p. 100.

Saône-et-Loire. — Le 2 octobre. — Mairie de Roussillon. Réparations à la maison d'école. Mont., 4.278 fr. 75. MM. Hilaire Chaffiotte et Louis Briant, à Autun, adjud., à 18 fr. p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 7 novembre, 3 h. — Mairie de Lyon. Génie. Place de Lyon. Terrassements aux forts de l'ancienne enceinte. Renseignements au bureau du génie à Lyon et au château du fort Lamothe.

Rhône. — Dimanche 13 novembre, 10 h. — Mairie de Sainte-Foy-lès-Lyon. — 1^{er} lot. Installation d'un bureau de poste et de télégraphe. Mont., 2.618 fr. 93 (non compris une somme à valoir de 261 fr. 89). Aménagement de l'appartement de l'instituteur communal. Mont., 2.802 fr. 41 (non compris une somme à valoir de 280 fr. 24). Tot., 5.421 fr. 37. Caut., 400 fr. — Nota. L'adjudicataire du 1^{er} lot devra démolir le hangar situé au levant de l'immeuble Fanton; il conservera les matériaux de démolition. — 2^e lot. Construction d'un réservoir d'eau dans la chaussée de la rue de la Guillotière à Sainte-Foy-lès-Lyon. Mont., 1.129 fr. 80 (non compris une somme à valoir de 120 fr. 20). Caut., 100 fr. Renseignements à la mairie.

Rhône. — Administration générale des hospices civils de Lyon. Il y a eu contre-ordre pour l'affichage de l'adjudication de l'hôpital d'isolement fixé au 19 décembre.

Rhône. — Lundi 5 décembre, 1 h. — Hospices civils de Lyon. Achèvement de l'Hôtel-Dieu. Travaux à exécuter rue de la Barre et rue Bellecordière. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Mont., 333.865 fr. 85. Caut., 34.000 fr. — 2^e lot. Pierre de taille. Mont., 529.343 fr. 88. Caut., 53.000 fr. — 3^e lot. Charpente. Mont., 77.085 fr. 81. Caut., 8.000 fr. — 4^e lot. Ferblanterie et plomberie pour toiture. Mont., 64.115 fr. 62. Caut., 7.000 fr. — 5^e lot. Serrurerie. Mont., 191.829 fr. 92. Caut., 20.000 fr. Pour le 5^e lot, le rabais sera fait sur les prix portés au devis.

Renseignements à l'administration des hospices, bureau des bâtiments, passage de l'Hôtel-Dieu, 44, Lyon.

Aisne. — Dimanche 6 novembre, 2 h. — Mairie de Beauverieux. Construction d'une école primaire de garçons, aménagement d'une école de filles, d'une classe enfantine, des logements d'institutrices et d'institutrices, d'une mairie, d'un asile de nuit et d'une caisse d'épargne. — 1^{er} lot. Démolitions, terrassements, maçonnerie et gros fers. Mont., 21.126 fr. 13. Caut., 1.000 fr. — 2^e lot. Charpente. Mont., 3.736 fr. 14. Caut., 150 fr. — 3^e lot. Plâtrerie. Mont., 2.150 fr. 95. Caut., 100 fr. — 4^e lot. Couverture et zincage. Mont., 3.861 fr. 44. Caut., 150 fr. — 5^e lot. Menuiserie. Mont., 8.413 fr. 51. Caut., 400 fr. — 6^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Mont., 2.142 fr. 18. Caut., 100 fr. — 7^e lot. Peinture, vitrerie et tenture. Mont., 2.781 fr. 12. Caut., 130 fr. — 8^e lot. Marbrerie et fumisterie. Mont., 1.861 fr. 84. Caut., 80 fr. — 9^e lot. Mobilier scolaire. Mont., 3.631 fr. 33. Caut., 150 fr.

Renseignements à la mairie et chez M. Georges Ermant, architecte à Laon, rue Sainte-Genève.

Alpes-Maritimes. — Mardi 22 novembre, 10 h. — Mairie de Grasse. Canal du Foulon. Construction du 3^e lot du canal principal. Partie comprise entre le profil 154, rencontre de la ligne de grande communication n° 12, au quartier de Lauriac, et de l'extrémité du canal au quartier de Roquevignon, sur 7.144 m. 71. Mont., 194.247 fr. 78. A val., 19.732 fr. 22. Caut., 6.500 fr.

Le certificat de capacité sera visé huit jours avant l'adjudication par M. Roucaeyrol, ingénieur en chef des ponts et chaussées, avenue de Beaulieu, 10, à Nice.

Renseignements à la mairie ou chez M. Pellegrin, ingénieur ordinaire, avenue Thiers, à Grasse.

Alpes-Maritimes. — Prochainement — Mairie de Grasse. Réparations au théâtre, au collège et à l'école municipale des filles. Théâtre, 2.100 fr. Collège 5.000 fr. Ecole des filles, 2.200 fr.

Renseignements à la mairie.

Aveyron. — Jeudi 10 novembre, 2 h. — Sous-préfecture de Villefranche. Elargissement du chemin vicinal ordinaire, n° 7, à Firmy, sur 1.034 m. 13. Mont., 5.000 fr. Caut., 200 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Aveyron. — Samedi 12 novembre, 10 h. — Préfecture. Chemin de fer de Tourneville au Vigan. Exécution du 4^e lot, entre Comberedonde (piquet 230, à 16 mètres 32) et Valcroze (piquet 391 f), sur une longueur de 10.111 mètres 09. — 1^{re} section. Terrassements et transports, 771.483 fr. 74. — 2^e section. Chaussées et pavages, 15.263 fr. 54. — 3^e section. Ouvrages d'art. Mont., 1.175.361 fr. 53. Tot., 1.962.114 fr. 77. A val., 237.834 fr. 23. Tot. général, 2.200.000 fr. Caut. prov., 20.000 fr. Caut. déf., 70.000 fr.

Renseignements à la préfecture de l'Aveyron (3^e division), à Rodez, et dans les bureaux de M. Faure, ingénieur ordinaire à Millau.

Aveyron. — Dimanche 27 novembre, 1 h. — Mairie du Clapier. Construction d'un groupe scolaire. Mont., 24.000 fr. Caut., 1.000 fr.

Le certificat de capacité sera visé huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Rey, architecte à Millau.

Renseignements à la mairie.

Bouches-du-Rhône. — Mardi 8 novembre, 11 h. — Sous-préfecture d'Aix. Travaux de chemins. — 1^{er} lot. Chemin d'intérêt commun n° 13 des Milles à Salon. Construction sur 829 m. Mont., 11.904 fr. 64. A val., 1.035 fr. 36. Caut., 800 fr. — 2^e lot. Chemin de grande communication n° 44. Réparation sur 1.492 m. Mont., 5.948 fr. 40. A val., 351 fr. Caut., 800 fr. — 3^e lot. Chemin de petite communication n° 9, dit des Carabins, à Fos. Construction sur 1.993 m. Mont., 11.469 fr. 25. A val., 830 fr. 75. Caut., 800 fr. — 4^e lot. Chemin vicinal ordinaire n° 19 et 49, dits la petite carraire et de Font-Roussie, à Aix. Construction sur 834 m. Mont., 3.089 fr. 35. A val., 390 fr. 65. Caut., 300 fr. — 5^e lot. Chemin rural n° 1, dit de Saint-Eloi, à Cabriès. Construction sur 650 m. Mont., 3.883 fr. 56. A val., 616 fr. 44. Caut., 300 fr. — 6^e lot. Construction du chemin d'accès au cimetière à Meyreuil. Mont., 1.069 fr. 41. A val., 231 fr. 44. Caut., 00 fr.

Le certificat de capacité sera visé par l'agent voyer de l'arrondissement.

Renseignements à la sous-préfecture.

Bouches-du-Rhône. — Mairie de Marseille. L'adjudication pour l'enlèvement des immondices n'ayant pas donné de résultat, les personnes qui auraient des propositions à faire à la municipalité sont priées de les adresser d'urgence à M. le maire.

Charente. — Dimanche 20 novembre, 1 h. — Mairie de Douzat. Construction d'une école de garçons et mairie. Mont., 16.708 fr. 20. Caut., 600 fr.

Renseignements à la mairie.

Corrèze. — Samedi 12 novembre, 2 h. — Préfecture. Chemins vicinaux ordinaires. — 1^{er} lot. Chemin n° 7. Construction de 2 sections, sur 900 m. 25 à Corrèze. Mont., 1.566 fr. 84. A val., 33 fr. 16. Caut., 50 fr. — 2^e lot. Chemin n° 3. Construction de 2 sections, sur 1.180 m. 10, à Chastang. Mont., 1.937 fr. 03. A val., 62 fr. 97. Caut., 65 fr. — 3^e lot. Chemin n° 7. Construction de 2 sections, sur 1.525 m. 21, à Ladjugac. Mont., 1.425 fr. 21. A val., 24 fr. 79. Caut., 50 fr. — 4^e lot. Chemin n° 3. Construction sur 1.180 m. 60, à Pandrignes. Mont., 1.325 fr. 86. A val., 23 fr. 14. Caut., 45 fr.

Renseignements à la préfecture (2^e division).

Creuse. — Samedi 12 novembre. — Préfecture. Travaux de chemins (14 lots). Mont., 82.976 fr.

Renseignements à la préfecture.

Dordogne. — Dimanche 4 décembre 1 h. — Mairie de Marsac. Construction d'une maison d'école. Mont., 18.980 fr. 21. Caut., 800 fr.

Le certificat de capacité sera visé par M. A. Lambert, architecte à Périgueux.

Renseignements à la mairie.

Eure-et-Loir. — Dimanche 13 novembre, 2 h. 1/2. — Mairie de Pontgouin. Construction d'un logement pour l'institutrice et la maîtresse-adjointe, de cabinets d'aisances, bûcher et cellier à l'école des filles. Mont., 16.928 fr. 57. Caut., 800 fr.

Renseignements à la mairie.

Gironde. — Jeudi 10 novembre, 3 h. — Mairie de Bordeaux. Terrassements et macadamisage pour l'établissement des voies d'accès du Parc Bordelais. Mont., 70.456 fr. 17. Caut., 3.500 fr.

Les demandes d'admissibilité devront être remises à la mairie, huit jours au moins avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie.

Hérault. — *Lundi 7 novembre*, 2 h. — Sous-préfecture de Lodève. Chemin vicinal de petite communication n° 12. Adjudication des travaux à faire dans la commune de Lodève, pour la construction de la partie comprise entre le chemin rural des Rouhans et le chemin des Grasseries (direction sur Lauroux) et la parcelle n° 281, section B (direction sur les Plens). Mont., 15.700 fr. 89. A val., 809 fr. 11. Caut., 500 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Hérault. — *Samedi 12 novembre*, 2 h. — Mairie de Montpellier. Mise en état de viabilité des rues privées Canton et Claret. Rue Canton, 2.940 fr. Rue Claret, 5.000 fr. Renseignements à la mairie.

Hérault. — *Dimanche 20 novembre*, 3 h. — Mairie de Saint-Chéniac. Etablissement d'une grille en fer sur le mur de clôture longeant le quai de Vernazobres. Mont., 1.756 fr. 96. Caut., 400 fr.

Renseignements à la mairie.

Isère. — *Judi 7 novembre*, 2 h. — Mairie de la Mure. Chemin vicinal ordinaire n° 2. Rectification entre Rouac et la limite de la Motte-Saint-Martin, sur 3.293 m. 40. Mont., 56.219 fr. 46. A val., 5.730 fr. 51. Caut., 1.374 fr.

Renseignements à la mairie et chez M. Sauzières, agent voyer de canton à la Mure.

Loire. — *Samedi 12 novembre*. — Mairie de Saint-Etienne. Amélioration de la chaussée pavée sur le chemin n° 1. Mont., 19.500 fr.

Renseignements à la mairie.

Loire (Haute). — *Mardi 8 novembre*, 3 h. — Mairie du Puy. Construction d'un théâtre. Mont., 197.700 fr. 22. A val., 24.473 fr. 43. Caut., 10.000 fr.

La capacité sera établie par un certificat d'un ingénieur ou d'un architecte et la moralité par un certificat de la résidence.

Renseignements à la mairie.

Lot-et-Garonne. — *Mercredi 6 novembre*, 2 h. — Hôtel de ville d'Agen. Travaux de construction d'un nouveau lycée de garçons. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Mont. des travaux, 847.500 fr. Caut., 30.000 fr.

Maine-et-Loire. — *Samedi 12 novembre*, 1 h. 1/2. — Préfecture. Chemin d'intérêt commun. — 1^{er} lot. Chemin n° 86. Le Guédéou et Auvverses. Terrassements, empiérement, main-d'œuvre et approvisionnement d'entretien, cylindrage ou ouvrages d'art, etc., 9.500 fr. — 2^e lot. Chemin n° 119. Champocé. Terrassements, empiérement, bordures de trottoirs et caniveaux, etc., 7.500 fr. — 3^e lot. Chemin n° 136. Neuvy. Terrassements, empiérement, main-d'œuvre d'entretien, cylindrage, ouvrages d'art, etc., 16.600 fr. — 4^e lot. Chemin n° 142. Le Fuiet et la Boissière-sur-Evre. Terrassements, etc., 5.900 fr. — 5^e lot. Turquant et Fontevault. Terrassements, etc., 14.000 fr.

Renseignements à la préfecture, bureau de M. l'agent voyer en chef.

Meuse. — *Mercredi 30 novembre*, 10 h. 1/2. — Préfecture. Concessions du chemin de fer d'intérêt local à voie de 1 mètre de largeur, d'Haironville à Triancourt. Les personnes qui voudront concourir seront tenues de déclarer, avant le 15 novembre 1887, leur intention, par écrit déposé à la préfecture et accompagné des pièces propres à justifier des ressources nécessaires pour remplir les engagements à contracter.

Renseignements : 1^o dans les bureaux de la préfecture (2^e division); 2^o dans les bureaux de M. Massé, ingénieur des ponts et chaussées, esplanade du Château, à Bar-le-Duc; 3^o dans les bureaux de M. Kuss, ingénieur ordinaire, 41, rue de la Banque, à Bar-le-Duc.

Oise. — Mairie de Chambly. Construction d'un groupe scolaire à quatre classes. Mont., 42.057 fr. 63.

Auteur du projet : M. Vernier, architecte à Beaumont-sur-Oise.

Pas-de-Calais. — *Samedi 16 novembre*, 3 h. — Préfecture. Port de Calais. Construction des égouts, pavages et empiérement des quais. — 1^{er} lot. Egouts. Mont., 282.639 fr. 71. A valoir et en régie, 167.370 fr. 39. Caut., 9.000 fr. — 2^e lot. Pavage (section A). Mont., 451.335 fr. 31. A valoir et en régie, 105.693 fr. 30. Caut., 15.000 fr. Section B. Mont., 401.446 fr. 83. A valoir et en régie, 57.640 fr. 79. Caut., 13.000 fr. — 3^e lot. Pavages. Mont., 293.853 fr. 32. A valoir et en régie, 31.411 fr. 68. Caut., 10.000 fr. — 4^e lot. Empièvements (pierres cassées). Mont., 99.592 fr. 40. A valoir et en régie, 35.407 fr. 60. Caut., 3.300 fr. — 5^e lot. Empiègement (gravier). Mont., 339.383 fr. 67. A valoir et en régie, 91.410 fr. 33. Caut., 13.000 fr.

Renseignements à la préfecture.

Somme. — *Judi 1^{er} décembre*, dernier délai pour la remise des plans et devis. — Mairie d'Amiens. Concours pour la construction de l'hospice de Saint-Victor, destiné à recevoir les indigents atteints de maladies d'yeux ou de cécité complète. Mont., 1.000.000 de fr. Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — *Mercredi 9 novembre*. — Préfecture. Travaux à l'école normale d'institutrices. Mont., 18.539 fr. 40.

Renseignements à la préfecture.

Puy-de-Dôme. — *Dimanche 20 novembre*, 8 h. — Mairie de Saint-Maurice-Pressionsat. Construction d'une maison d'école. Evaluation des travaux : — 1^{er} Fouilles et déblais, 187 fr. 82. — 2^e Maçonnerie, 14.342 fr. 05. — 3^e Charpente, 7.657 fr. 05. — 4^e Menuiserie, 4.278 fr. 20. — 5^e Serrurerie et plomberie, 1.148 fr. 80. — 6^e Couverture, 6.903 fr. 35. — 7^e Fumisterie, 290 fr. — 8^e Peinture et vitrerie, 724 fr. 30. — 9^e Mobilier scolaire, 2.309 fr. — 10^e A valoir pour cas imprévus, 484 fr. 40. Total, 33.475 fr.

Renseignements à la mairie.

Savoie (Haute). — *Judi 10 novembre*, 10 h. — Sous-préfecture de Bonneville. Travaux communaux. Commune de Chamonix. — 1^{er} lot. Agrandissement du groupe scolaire du chef-lieu. Mont., 37.419 fr. 68. A val., 3.741 fr. 96. Tot., 41.161 fr. 64. Caut., 2.050 fr. — 2^e lot. Construction d'une maison d'école mixte au hameau des Tines. Mont., 15.719 fr. 04. A val., 1.571 fr. 90. Tot., 17.290 fr. 94. Caut., 865 fr. — 3^e lot. Construction d'un maison d'école mixte au hameau des Frasserands. Mont., 15.892 fr. 15. A val., 1.589 fr. 21. Tot., 17.481 fr. 36. Caut., 875 fr. — 4^e lot. Construction d'une maison d'école mixte au hameau des Grassonnets. Mont., 15.892 fr. 15. A val., 1.589 fr. 21. Tot., 17.481 fr. 36. Caut., 875 fr. — 5^e lot. Construction d'une maison d'école mixte au hameau des Pélérins. Mont., 7.974 fr. 78. A val., 1.400 fr. Tot., 9.474 fr. 78. Caut., 470 fr. — 6^e lot. Construction d'une maison d'école mixte au hameau des Pratz. Mont., 11.402 fr. 12. A val., 1.140 fr. 21. Tot., 12.543 fr. 33. Caut., 630 fr. — 7^e lot. Construction d'une maison d'école double au hameau de Montquart. Mont., 28.392 fr. 27. A val., 2.839 fr. 22. Tot., 31.231 fr. 49. Caut., 1.560 fr.

Seine. — *Lundi 7 novembre*, 1 h. — Tribunal de commerce. Travaux de pavage, granit et empiègement à exécuter au Palais de Justice pour la reconstruction de la Cour d'appel (bâtiment de la 1^{re} chambre, 1^{er} arrondissement). Mont., 24.057 fr. 07. Caut., 1.500 fr. Frais, 175 fr.

Renseignements à l'Hôtel de ville (2^e bureau du service d'architecture).

Vienne. — *Dimanche 6 novembre*, 1 h. — Mairie de Civray. Construction d'un

marché couvert place Gambetta. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries et divers, 11.144 fr. 82. — 2^e lot. Dallage en ciment, 3.853 fr. 18. Caut., le 20^e.

Renseignements à la mairie.

ALGÉRIE

Mustapha. — *Mardi 15 novembre*. — Mairie de Mustapha. Etablissement du plan général d'alignement de la ville de Mustapha. Mont., 72.000 fr., soit 1 pour la triangulation, 12.000 fr. 2^e pour tous autres détails, 60.000 fr.

Renseignements dans les bureaux de la voirie à la mairie de Mustapha.

Telagh. — *Mardi 15 novembre*, 3 h. — Mairie de Telagh. Adjudication des travaux d'entretien à effectuer pendant les années, 1888, 1889 et 1890. Mont., 12.000 fr. par an. Caut., 1.000 fr.

Renseignements à la mairie et chez M. Pastre, agent voyer départemental, à Sidi-bel-Abbès.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Lyon. — Rue Raymond, 15. Acq., M. Jallet, rue Tolozan, 2. — Rue Bugeaud, 120. Acq., M. E. Moyné, 6, rue Sala. — Rue Duroc, 12. Acq., M^{me} veuve Cuzin, rue de la Pyramide, 87. — Quai des Brotteaux, 25. Acq., M. J. Tavernier, rue Sala, 2. — Cours Lafayette, 70. Acq., MM. Cousin frères, rue Pierre-Corneille, 40. — Rue du Palais-de-Justice, 6. Acq., M. Bernay, place des Jacobins, 9. — Rue Victor-Hugo, 51. Acq., Mademoiselle Vernier, rue Victor-Hugo, 53. — Avenue des Ponts-du-Midi, 70. Acq., M. Villaud, rue Laurencin, 14. — Rue Saint-Cyr, 15. Acq., M. Beroujon, 23, avenue de Noailles (57.100 fr.). — Quai Saint-Vincent, 30. Acq., M^{me} J.-M. Font, 19, cours Morand (250.000 fr.). — Chemin des Cures. Acq., M. Sperte, chemin de la Vitriolerie, 12. — Rue de Vaubecour, 19. Acq., M. Rodaric, 13, rue Saint-Pierre-de-Vaise (30.300 fr.). — Rue Dumont-d'Urville, 1. Acq., M^{me} veuve Simon, Grande-Rue Croix-Rousse, 33. — Rue Jean-Baptiste-Say, 5. Acq., M. Grept, à Pusignan (Isère). — Rue Delandine, 19. Acq., M. F. Sognier, 19, quai Tilsitt (44.000 fr.). — Rue Tronchet, 60. Acq., M. Grobon, 47, Grande-Rue de la Mulatière. — Rue du Bourbonnais, 8. Acq., M. P. Alex, chemin de Saint-Just à Saint-Simon (2.900 fr.). — Montée du Vernay, 2. Acq., M. Catel, rue Hippolyte-Flandrin, 12. — Chemins de Josaphat et de Gerland. Acq., M. A. Descours, quai Tilsitt, 12. — Rue Neuve-Saint-Michel, 44. Acq., Crédit-Foncier de France. — Rues Béchevelin, 90 et Sébastien-Gryphe, 150. Acq., MM. Roehaix, place Saint-Michel, 7 et F. Bruaire, 60, rue Saint-Georges (65.000 fr.). — Boulevard des Brotteaux, 14, et rue de Sèze, 128. Acq., M. E. Berton, rue Sala, 2. — Rue Saint-Jean, 13. Acq., M. J. Lainé, géomètre, 51, rue de la République (40.300 fr.). — Rue du Musée. Acq., M. R. Gigodot, entrepreneur, rue Childebert, 5. — Rue Victor-Hugo, 56. Acq., M^{me} veuve Seigne, cours du Midi, 7. — Rue Tronchet, 79. Acq., M. Jomand, à la Tour-de-Salvigny. — Rue Tronchet, 103. Acq., M. Grobon, Grande-Rue, 47, à la Mulatière. — Rue de la Part-Dieu, 57. Acq., M^{me} veuve Perret, 6, rue François-Dauphin (18.600 fr.). — Rue Terme, 11. Acq., M. Micolloud, 29, rue des Capucins (143.000 fr.). — Rue Tête-d'Or, 55. Acq., M. Carion, rue Centrale, 23. — Grande-Rue de la Croix-Rousse, 68. Acq., M. Piot, boulanger (15.500 fr.).

Charpennes. — Chemin de Château-Gaillard, 15. Acq., M. Séric, directeur de la Foncière. — Rue Bellecombe et rue des Emeraudes. Acq., M^{me} veuve Bosson, 101, Grande-Rue de la Guillotière (47.600 fr.).

Givors. — Quai du Bassin, 6. Acq., M. Servant, confiseur.

Oullins. — Angle de la rue de Fleury. Acq., la commune. — Rue Pierre-Bénite, 12. Acq., M. P. Langé, à Oullins.

Sainte-Foy-les-Lyon. — Grande-Rue et rue des Pompiers. Acq., la commune.

Sourcieux-les-Mines. — Au même lieu. Acq., M. F. Blanc, à Bessenay.

Tour-de-Salvagny. — Au même lieu. Acq., M. Savigny, chemin de Montauban, 2.

Villeurbanne. — Rue du Capitaine, 6. Acq., M. Ch. Martin, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 39 bis.

TERRAINS

Lyon. — Rue Béchevelin. Acq., la ville de Lyon (45 mètres). Chemin des Pins et des Sables. Acq., la ville de Lyon. — Aux Grandes-Terres, pour le chemin des Balançoires. Acq., la ville de Lyon (307 mètres). — Entre le boulevard de la Croix-Rousse et la propriété Boudaret. Acq., M. Maignon, 44, quai de Jayr (213 mètres). — Angle du boulevard de la Croix-Rousse et rue de Vauzelles. Acq., M. P. Chaussamy, 1, rue Bossuet. — Montée Rey, 6. Acq., M. Monet (292 mètres). M. Pidard, avoué. — Rue de la Fraternelle, à Vaise. Acq., M. Berchet, épicière (326 mètres). — Rue de la Pyramide, 13. Acq., M. P. Lhermet, 42, quai de Jayr (553 mètres, 44).

Monplaisir. — Rue de la Promenade. Acq., M. Rabatel, ferblantier, Grande-Rue Guillot, 111. — Rue de laône. Acq., la Société des logements économiques, avenue de l'Archevêché, 2.

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS

DE SOCIÉTÉ

FORMATIONS

Lyon. — 4 août. Mandier et Cristille, fournitures pour bâtiments, rue Garibaldi, 63. Durée 5 ans. Capital, 11.200 fr. — 29 septembre. Zaniroli, Passerat et Morel, appareils de chauffage et expl. de brevets, place du Gouvernement, 10 ans. Capit., 3.000 fr.

DISSOLUTIONS

Lyon. — 10 juillet. Bombaud et Faure, entrepr., route de Cremieu, 1. Liquid. M. P. Rivière. — 30 juillet. Versavaud et Odin, entrepr., de la maison, 3, rue Audran. Liquid., M. Grillot, Grande-Rue de la Croix-Rousse, 14. — 7 septembre. Mornet et Boretti, peintres-plâtriers, rue Malesherbes, 2. Liq., M. Boretti; continue seul, rue Pierre-Corneille, 2.

FAILLITES

Lyon. — 5 septembre. Louis Dugoujon, maître menuisier, place Raspail, 5 et rue Béchevelin, 47. Syndic, M. Feys. — 15 septembre. Giraud, entrepreneur, à Montchat. Syndic, M. Canavy. — 19 septembre. G.-M. Gresse, fabricant de tuiles, rue de la Pyramide, 5 et à Saint-Symphorien-d'Anceille. Syndic, M. Regaud. — 19 septembre. J. Rodé, marchand de bois, place de Paris, actuellement montée de l'Observance. — 6 octobre. Commarmond, menuisier, chemin des Pins, 9 (Villeurbanne). Syndic, M. Regnaud.

PUBLICATIONS NOUVELLES

~ Dictionnaire juridique et pratique de la propriété bâtie. Lois, usages, coutumes, jurisprudence du bâtiment et du voisinage, par MM. HENRI RAVON, architecte, et G. COLLET-CORBINIÈRE, avocat à la Cour d'appel de Paris. Deuxième volume, premier fascicule. Librairie ANDRÉ, DALY FILS et Cie, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris.

~ Blanc et Noir; la Décoration géométrique, par M. P. FAURÉ, architecte. Librairie ANDRÉ, DALY FILS, ET Cie, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris.

~ Série P. MARQUE. Prix de règlement applicables aux travaux de petite et de grosse fumisterie, de tôlerie, chaudronnerie faïencerie et ferronnerie (1886). Cette série contient 2.200 articles d'application, dont 900 complètement nouveaux; on y trouve également le poids des fers, des fontes et des tôles en feuilles et en tuyaux. 1 vol. format de poche, cartonné, 5 francs; par la poste, 5 fr. 25. — Librairie E. BIGOT, 22, rue Latour-d'Auvergne, Paris.

~ Éléments constants des Prix des travaux ordinaires de construction, par A. MÉGROT, conducteur des ponts et chaussées, seconde édition. 1 brochure in-8°. Prix: 4 fr. Librairie ANDRÉ, DALY FILS et Cie, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris. Également chez l'auteur à Cosne (Nièvre).

~ Manuel des Entrepreneurs, 3^e volume, comprenant les arrêtés de la préfecture de la Seine, réunis et classés par Emile DESPLANQUES, entrepreneur de maçonnerie, ancien membre du Tribunal de Commerce de la Seine 1 fort vol. 24 fr. Librairie ANDRÉ, DALY FILS et Cie, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris.

~ Petit guide dans les constructions rurales, suivi d'une série des prix à façon pour travaux de terrassement, maçonnerie, charpente et couverture, par E. VIDIERE, architecte. Un vol. in-16, 110 pages et 6 figures. Prix, 1 f. 50. — Librairie BIGOT, 22, rue de Latour-d'Auvergne, Paris.

~ Le Décorateur. Marbres et Bois, par LERÈVRE, artiste peintre. L'ouvrage comprendra 40 planches in-4, Jésus en chromolithographie qui paraîtront en 4 livraisons de 10 planches de 3 en 3 mois. Les planches sont exécutées avec le plus grand soin, et cependant le prix est sans précédent. Prix de chaque livraison: 10 fr. — Librairie E. BIGOT, 22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.

~ Manuel des Lois du Bâtiment, élaboré par la Société centrale des Architectes. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Deux forts volumes grand in-8 colombier sur beau papier. Prix broché: 40 fr. — Librairie ANDRÉ, DALY FILS et Cie, 51, rue des Écoles, Paris.

Les sept premières années du journal: LA CONSTRUCTION LYONNAISE sont en vente, formant quatre beaux volumes in-4° raisin. — Prix franco: 72 fr.

RECUEIL D'ÉLÉMENTS
DES PRIX DE CONSTRUCTION

PAR A. MÉGROT

Conducteur des Ponts et Chaussées

Membre associé de la Société Nationale des Architectes de France

Ouvrage entier comprenant: Les Chargements. — Transports. — Terrassements. — Les Maçonneries de toutes natures. — La Charpente en bois. — Les Couvertures. — Les Carrelages. — Les Pavages. — La Plomberie, le Zingage, la Canalisation. — La Menuiserie, la Serrurerie et Charpente métallique. — La Plâtrerie. — La Vitrerie. — La Peinture. — La Tenture et la Dorure.

Prix: 7 fr. — Complément seul: 4 fr.

Se trouve aux bureaux de la «Construction Lyonnaise» et chez l'Auteur à Cosne (Nièvre)

Envoi franco contre mandat-poste dont les récépissés servent d'acquit.

Tous nos abonnés sont nos collaborateurs; les articles et renseignements qu'ils voudront bien nous envoyer seront publiés, à leur convenance, avec leur signature ou sous le couvert de l'anonymat, après avoir été soumis à l'approbation du comité de rédaction.

L'Imprimeur-Gérant: PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRODUITS CÉRAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sièges inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc., etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CIMENTES, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

PONCET, (C.) quai Pierre-Scize, 60, Lyon. Avenue Dénfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et du ciment de Vassy et de Grenoble, Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSLER et BEMBER de Marseille.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble, chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés, Carreaux de Verdun.

SERRA-REYMOND, marchand de Pavés épines, étetés et roulés à Champagne, par Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).

JUTIÉ, GAY ET C^{ie}, rue de Marseille, 64, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat, pour Lyon et la banlieue, Portland de Feiloux, du Valbournais, Verieu-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble, chaux lourdes et de Bourgoin, Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions France et étranger.

ABAT-JOUR

ABAT-JOUR A ROULEAU & A POULIE AUTOMATIQUE, avec cables en fils de fer galvanisés inoxydables remplaçant les cordes en chanvre. A. MICHEL, rue Cuvier, 27, à Lyon.

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

VOLLAND FILS AINÉ, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

FOURNEAUX ET CALORIFÈRES. — **POUMBYROL**, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisières d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

GRANDE TUILERIE DU RHONE. — **THOMÉ, ARMANET et C^o**, à Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône). Bureaux à Lyon, 8, rue Sala. Tuiles et produits céramiques de toute espèce. Tuiles de montagne, brevetées.

SONNERIES

SONNERIES ÉLECTRIQUES ET A MOUVEMENT. — Porte-Voix, Paratonnerres et vérification des Paratonnerres. — A. PUVILLAND, avenue de Soazé, 116. — Boîte, place des Terreaux, 1.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitres, Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

TERRASSEMENTS

CHAMPREMIER, entrepreneur de terrassements et puisatier, 13, place du Pont, Lyon-Guillotière.

CARRIÈRES, MINES

AUGUSTE BELLON, à Valence, rue Gallet, 7. Décorations de Parcs et Jardins, Rocailles et Aquariums,

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

B. PABIOU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes, Installation des Eaux et du Gaz.

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

J. PRAT, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Colonnes polies, etc. Exploitation des carrières de Chomérac et de Crussol. Monuments funéraires.

J. GUICHERD ET C^o, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure
JEUGEON FRÈRES, Entrepreneurs et M^{rs} de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de Pierres Taillées pour Bâtimens, Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

PIERRES DE TOURNUS. Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtimens, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lucros, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

PIERRE DE VILLEBOIS. — DÉFINI TOUTE CONCURRENCE. — Grande Société des tailleurs de pierres de Villebois (Ain). Fourniture de pierres de tailles en tous genres à des prix très réduits. Prompte livraison, tallage irréprochable et premier choix de pierres.
Le directeur-gérant, LOUIS PROQUET

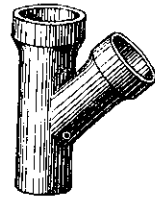
PIERRES DE TAILLE DE VILLEBOIS ET TREPT. — Pierres diverses pour travaux d'art. **DERRAZ jeune**, 12, place des Cordeliers, Lyon. — Pierres de machines, Piliers pour barrières, Tombes, Plafond de caveaux, Facades, Balcons, Escaliers, Limons, etc., exécutés sur plans. — Chantier, bas port du Pont Lafayette.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 84.



TUYAUX
à emboîtement



TUYAUX
à embranchement

GRÈS

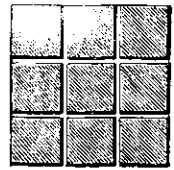
DE
Fabrication Française pour TUYAUX et PAVÉS de la
SOCIÉTÉ ANONYME

DES
PRODUITS CÉRAMIQUES
JEANMENIL & RAMBERVILLERS (Vosges)

J. DULAC

SEUL CONCESSIONNAIRE POUR LES DÉPARTEMENTS DU RHONE & DE LA LOIRE
Rue Constantine, 4. — LYON

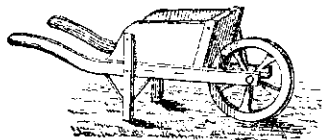
Entrepôts, rue des Docks, 25, 27 et 29. — Lyon-Vaise



PAVÉS
pour Cours, Écuries
Passages, etc.



SIPHONS
et
CUVETTES
de toutes formes



JACQUON

55, Grande-Rue-de-la-Guillotière
ANGLE DE LA RUE SÉBASTIEN-GRYPIE, CI-DEVANT DE CHADROL, 14
LYON

MAÇONNERIE PLATNERIE
Sceaux, Bayards, Bennes Marchepieds, Échelles
Pelles, Oiseaux, etc. Échelles doubles.
MATÉRIEL COMPLET POUR ENTREPRENEURS

VITRAUX D'ART

Maison PAULIN CAMPAGNE

Fondée en 1847, la plus ancienne de Lyon,
38, route de Grenoble, Lyon-Monplaisir.

Médailles de Bronze à Annecy,
d'Argent à Lyon et de Bronze à Bordeaux
Cet établissement spécialement décoré pour les vitraux d'appartements

TOUTES LES 10 MINUTES
Les Tramways passent devant les Ateliers

LIBRAIRIE EUGÈNE BIGOT

22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris

Dictionnaire de Motifs Décoratifs

Par A. de KORSAK

Détails et ensembles d'architecture, sculpture,
décoration et d'industrie d'art, 200 planches par
volume, imprimées d'un seul côté, comprenant plu-
sieurs motifs; se classant par ordre alphabétique et
par styles. Très facile à consulter.

Une Livraison de 16 Planches par mois. — Deux
volumes parus, environ 700 motifs, chacun.
20 fr. — Abonnement, 17 fr

PAPERS PEINTS

GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

MAISON P. MARTIN

LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS

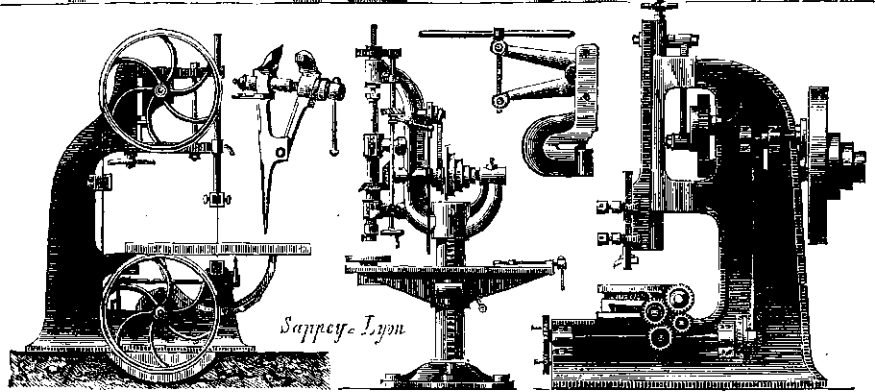
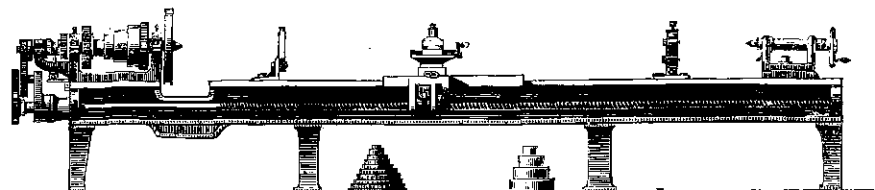
CRÉTONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES

CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX

ENVOI FRANCO DE COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS

PAPERS PEINTS

CORCELLET, BERNARD & Co — LYON



CORCELLET, BERNARD & Co — LYON